



PAGE 5

PRÉFACE

PAGE 7

ÉDITORIAL

PAGE 8

LES FAITS MARQUANTS

PAGE 10

MISSION RECONNAÎTRE ET RÉPARER

PAGE 18

MISSION RAPATRIÉS

PAGE 22

MISSION AIDER ET ACCOMPAGNER

PAGE 29

LE MAILLAGE TERRITORIAL

PAGE 40

MISSION TRANSMETTRE

PAGE 48

LE BLEUET DE FRANCE

PAGE 54

LE SOUTIEN

PAGE 56

LE COP 2020-2025

PAGE 59

LA GOUVERNANCE

PAGE 62

SÉMINAIRE DES CADRES

RÉDACTION ET RÉALISATION

ONaCVG

Juillet 2022

PRÉFACE

L'année qui s'est écoulée a été particulièrement riche et dense. Elle a exigé une implication forte et permanente des équipes de l'ONaCVG, à Paris comme dans tous les départements qui font le maillage territorial de l'Office. Ces équipes engagées ont su répondre présentes. Je leur témoigne toute ma reconnaissance pour le travail mené.

Cette année 2022 a vu des transformations profondes, des défis majeurs et des innovations concrètes, pour l'ONaCVG, pour le Bleuet de France, ainsi que pour de nombreux ressortissants de l'ONaCVG, notamment les harkis et leurs descendants. C'est ce dont ce rapport d'activité témoigne. Ces évolutions nous permettent d'entrevoir les enjeux de demain et de tracer les objectifs futurs de l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Si l'Office a donc acté de grandes transformations au service de sa mission au profit du monde combattant et de tous ses ressortissants, un élan nouveau a été donné au Bleuet de France et aux actions au profit des blessés de nos armées, pupilles de la Nation et victimes du terrorisme.

Ces transformations s'illustrent par la création d'un fonds de dotation du Bleuet de France, élaboré tout au long de l'année 2022 et qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle structure juridique plus adaptée à la collecte permettra de faciliter les appels à la générosité du public et des grands donateurs. Ce fonds sera déterminant pour mieux accompagner les bénéficiaires pour lesquels je me suis personnellement engagée avec détermination au travers du plan d'accompagnement qui leur est dédié. Ce travail collectif pour les blessés se poursuivra en 2023. L'investissement constant et déterminé de l'ONaCVG sera une clef de la réussite globale de l'œuvre sociale du Bleuet.



PATRICIA MIRALLÈS
Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Mieux accompagner l'ensemble des ressortissants de l'Office est ma préoccupation constante. C'est pourquoi, la mise en œuvre du logiciel OCRM dans l'ensemble des services va permettre un gain réel au service du suivi des combattants.

Les services se sont par ailleurs impliqués dans le déploiement du dispositif de réparation en faveur des harkis dans le cadre de la mise en application de la loi de février 2022. Je tiens à saluer les équipes qui, dans les départements et à Caen, font face à de nombreuses sollicitations et y répondent avec diligence, professionnalisme et sens du devoir.

Enfin, l'année 2022 a aussi été une année d'extraordinaires défis qui ont mis à l'épreuve les institutions et, avant tout, les femmes et les hommes qui ont servi dans l'ensemble des offices départementaux. La cyber-attaque que l'Office a subie en décembre dernier et qui a paralysé l'intégralité du réseau informatique en est la preuve. Face à cela, les agents ont démontré leur compétence, leur engagement et leur résilience. Ils ont démontré une fois de plus, qu'ensemble, ils cimentent le monde combattant et la communauté de défense de notre Nation.

Encore une fois, je veux saluer le dévouement et l'engagement des personnels de l'Office qui sont en première ligne pour soutenir les combattants d'hier et d'aujourd'hui.

Enfin, je tiens à réaffirmer à quel point je suis fière d'être la présidente du conseil d'administration de l'ONaCVG. C'est une institution unique à l'esprit exceptionnel ; elle nous relie à l'héritage d'André Maginot, l'architecte de l'administration des anciens combattants en France à la sortie de la Grande Guerre. Cet esprit de concorde doit continuer à nous inspirer et nous guider.

ÉDITORIAL

L'année 2022 fut riche en événements qui ont profondément influencé l'activité de l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

La loi du 23 février portant reconnaissance et réparation envers les harkis et leurs familles en raison de leur accueil indigne en France, dont l'instruction des dossiers a été confiée à l'Office, a eu pour conséquence un afflux de demandes (plus de 25000 en quelques mois). Le département des Rapatriés et le département Reconnaissance et Réparation se sont mis en ordre de bataille pour relever le défi. Les services départementaux, ainsi que la mission nationale Mesures accessoires harkis et rapatriés d'Agen ont également été mis à contribution notamment pour renseigner les bénéficiaires potentiels de la loi. La secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, et le président de la commission nationale indépendante ont fait part de leur grande satisfaction sur l'efficacité de l'ONaCVG dans le traitement de ces dossiers.

C'est également 2022 qui a vu les premières applications de la loi du 25 novembre 2021 portant création de la mention « Mort pour le service de la République ». Cette mention peut être accordée par la Première ministre, sur avis d'une commission ad hoc, à tout agent public, ou toute personne concourant au service public, qui trouve la mort du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles ; en accomplissant un acte d'une particulière bravoure ou un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes dépassant l'exercice normal de ses fonctions ; ou au cours de missions, services, tâches, manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particuliers. L'Office national est sollicité à deux titres : pour l'instruction de cette mention, et pour l'accompagnement des pupilles de la République.



VÉRONIQUE
PEAUCELLE-DELELIS
Directrice générale
de l'ONaCVG,

L'axe trois de notre contrat d'objectifs et de performance « accompagner le combattant dans la durée » a trouvé une traduction concrète par la signature avec les trois armées et la gendarmerie de nouvelles conventions, plus complètes et plus ambitieuses que les précédentes. L'Office a également pris une part importante aux travaux concernant l'évolution du programme Athos de réhabilitation des militaires blessés psychiques.

2022 a marqué aussi le soixantième anniversaire de l'année 1962. De nombreuses actions mémorielles ont été menées au niveau national comme au niveau local. Les combattants de cette guerre, et leurs veuves, représentent plus des deux tiers des ressortissants de l'Office et leurs associations se sont montrées actives toute l'année. Le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a été rénové, et même sublimé. C'est une fierté de constater que désormais, ce monument est plus visible, mieux indiqué, et mieux expliqué.

L'année a failli se terminer dans le chaos. Le 10 décembre, l'Office a, en effet, été victime d'une cyber-attaque. Grâce au professionnalisme et à la réactivité du département de l'Informatique, et à la mobilisation de nombreux personnels, les conséquences sur l'activité et surtout, sur le service rendu à nos ressortissants, ont été limitées.

Toute l'année, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre s'est préparé au changement de nom prévu par une loi de mars 2022 et applicable le 1^{er} janvier 2023. Le département de la Communication a travaillé sur un nouveau logo, une nouvelle devise. Ce qui ne change pas, c'est la compétence, l'ardeur, l'enthousiasme de tous pour apporter, ensemble, le meilleur service aux ressortissants et à tous ceux qui nous sont confiés.

Les faits marquants



1 - Mention MPSR

La mention « Mort pour le service de la République » (MPSR), a été créée dans le cadre de la loi n° 021-1520 du 25 novembre 2021, permettant ainsi d'apporter une reconnaissance forte au personnel militaire, aux agents de la police nationale, de la police municipale, des douanes, de l'administra-

tion pénitentiaire, aux sapeur-pompiers ou marin-pompiers, aux acteurs d'associations agréées de sécurité civile et d'organismes agréés de secours et sauvetage en mer, décédés dans certaines conditions. Les premiers dossiers ont été traités par l'Office dès le début de l'année.



2 - Loi reconnaissance et réparation harkis

Le 23 février 2022, a été promulguée la loi portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie, anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de

vie dans certaines structures sur le territoire français. Le département des rapatriés a assuré un soutien fonctionnel, de l'étude d'impact de la loi à sa mise en œuvre. Le département reconnaissance et réparation est chargé de la réception et de l'instruction des demandes relatives à la loi.



3 - Mise œuvre d'OCRM

Après un phase de test réalisée par des agents dans quelques services départementaux au cours de l'année 2021, et les améliorations apportées consécutives aux retours d'expérience, le logiciel a été déployé sur

l'ensemble du territoire en début d'année 2022. Cette plateforme doit permettre d'optimiser l'aide accordée aux personnes accompagnées afin de leur assurer le meilleur service.



4 - Anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

L'année 2022 a été marquée par le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie (signature des accords d'Évian le 18 mars 1962, et cessez-le-feu le lendemain). Le département mémoire et citoyenneté de l'ONaCVG ainsi que les services de

proximité se sont fortement mobilisés. Plus de 200 actions mémorielles ont été programmées en France, en Afrique du Nord et en outre-mer. Le programme « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie » a été renforcé.



5 - Troisième maison Athos

Le 13 avril 2022, Isabelle Saurat, secrétaire générale pour l'administration et le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, ont inauguré la maison Athos d'Aix-les-Bains en présence de Renaud Ferrand, directeur général de

l'Igesa et de René Debuire, directeur de la maison Athos. La troisième maison Athos est une structure constituée d'un bâtiment d'environ 300 m² situé au cœur d'un prieuré du XI^e siècle, proche d'Aix-Les-Bains, station thermale renommée.

Les faits marquants

6 - Création du fonds de dotation Bleuet de France

Le 5 juillet 2022, l'Œuvre nationale du Bleuet de France est devenue un fonds de dotation redistributeur. La majeure partie de ses recettes est versée à l'ONaCVG afin de financer des actions de solidarité pour les

ressortissants et de contribuer à des projets de transmission mémorielle. Le 16 décembre 2022, le fonds de dotation du Bleuet de France a installé son conseil d'administration. Son activité a débuté le 1^{er} janvier 2023.



7 - Nomination de M^{me} Patricia Mirallès

Le 4 juillet 2022, Patricia Mirallès a été nommée secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. En 2017, elle a été élue députée de la 1^{re} circonscription de l'Hérault, a siégé à la commission de la Défense

nationale et des Forces armées et en est devenue vice-présidente en juillet 2019. En septembre 2021, elle est rapporteure du projet de loi qui donnera lieu à la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et leurs familles.



8 - Inauguration d'une nouvelle muséographie au Natzweiler-Struthof

Le Centre européen du résistant déporté (CERD) a ouvert en novembre un nouvel espace muséographique et mémoriel au sein du bâtiment abritant autrefois la chambre à gaz. Le bâtiment a été fermé pour rénovation pendant 18 mois.

Ce lieu doit permettre de perpétuer le devoir de mémoire, en expliquant ce qui s'y est déroulé. Au moment où les derniers déportés disparaissent, la transmission aux jeunes générations est l'un des objectifs clés du CERD.



9 - Cyber-attaque

Début décembre, une cyberattaque d'ampleur a frappé l'Office, ce qui a perturbé fortement l'activité durant plusieurs semaines. Cette agression

a conduit à augmenter encore le niveau de sécurisation à l'ONaCVG et a accéléré le renouvellement des équipements informatiques.



10 - Changement de nom de l'Office

La loi N°2022-297 du 2 mars 2022 relative au monde combattant actait le changement de nom de l'Office en « Office national des combattants et des victimes de guerre » le 1^{er} janvier 2023. La proposition de loi avait été discutée et adoptée au Sénat le 24 février, après la présentation d'un rapport

de M^{me} Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne. Le nouveau nom permet de montrer désormais que l'Office souhaite rester au service des combattants d'hier tout en répondant aux attentes de ceux d'aujourd'hui, notamment les militaires engagés dans les opérations extérieures.



De nouvelles missions pour le DRR

L'activité du département reconnaissance et réparation (DRR), basé à Caen (14), tend essentiellement à l'attribution du statut de combattant et des droits qui lui sont attachés, participe à l'hommage de la Nation à l'égard de celles et ceux qui sont tombés dans l'accomplissement de leurs missions, mais aussi à la sauvegarde de la mémoire des victimes de la barbarie nazie, contribuant ainsi à perpétuer le souvenir des événements en cause.

Reconnaissance, réparation et mémoire des victimes sont les maîtres-mots qui caractérisent au quotidien l'action du DRR.

Fait marquant 1



Mise en place du dispositif d'indemnisation des harkis et de leurs familles au titre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022.

Le 28 septembre 2022, M^{me} Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, est venue à la rencontre de l'équipe chargée de l'instruction des demandes d'indemnisation.

Deux semaines avant, c'est la Commission nationale indépendante présidée par M. Jean-Marie Bockel, ancien ministre, qui s'est réunie à Caen et a profité de l'occasion pour échanger avec les agents.

Fait marquant 2



L'ONaCVG est chargé de l'instruction de la nouvelle mention « Mort pour le service de la République ».

C'est en salle du Conseil de l'Hôtel de Matignon que s'est tenue, le 28 septembre 2022, la séance d'installation de la Commission chargée d'émettre un avis pour l'attribution de cette mention, suivie de sa première réunion de travail présidée par le général de corps d'armée (2S) Armando De Oliveira.

I. Mission Reconnaissance et Réparation

1- Cartes du combattant, titres de reconnaissance de la Nation, retraite du combattant et statuts générationnels

a. Centralisation de l'activité cartes et titres

Enclenchée en 2020, l'opération de centralisation s'est terminée fin 2021 avec la reprise de l'activité des 15 derniers services départementaux. 2022 est donc la première année où l'ensemble de l'activité « cartes et titres » a été traitée par les agents du DRR.

Si les résultats 2022 sont quasi identiques à ceux de 2021, les moyens humains consacrés pour y parvenir ne sont pas les mêmes ; alors que 20 ETP étaient encore dédiés à cette mission en 2021, seulement 8,5 l'ont été en 2022.

b. Bilan carte du combattant – titre de reconnaissance de la Nation

En 2022, 14740 avis ont été émis par la commission nationale de la carte du combattant.

-> Opérations extérieures (OPEX)

La carte du combattant a été attribuée à 12 889 personnes, dont 11 550 au titre des OPEX (hors 62/64).

Depuis 1993, 223 162 cartes du combattant OPEX ont été délivrées dont plus de 100 000 au titre des 4 mois de présence.

Ont également été octroyés durant cet exercice 10 274 titres de reconnaissance de la Nation, dont 9 238 au titre des opérations extérieures.

-> 62-64

767 cartes du combattant ont été attribuées en 2022 à des personnes présentes en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 portant ainsi le nombre de bénéficiaires de cette disposition à 39 200.

Au total, 40 887 demandes ont été déposées au titre de cette mesure et près de 96 % ont fait l'objet d'un avis favorable.

c. Retraite du combattant

Depuis la centralisation de l'activité « carte du combattant » au DRR, le 1^{er} janvier 2022, les opérations de rattrapage et de certification jusqu'alors dévolues aux services départementaux ont été intégrées dans le processus du traitement d'une demande de retraite du combattant et sont désormais effectués par les agents de la section retraite du combattant.

Si les résultats obtenus en 2022 sont globalement identiques à ceux de 2021, certaines observations sont toutefois à noter :

- Une augmentation des demandes de retraite du combattant de la 4^e génération du feu qui représentent 61 % des demandes

La démarche en ligne

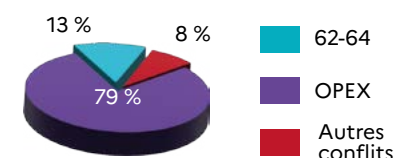
Lancée en mars 2020 en plein confinement, la dématérialisation de la demande de carte du combattant connaît un véritable succès.

En 2022, près de 7 400 demandes ont été déposées en ligne contre 6 200 en 2021, soit une augmentation de 18,5 %.

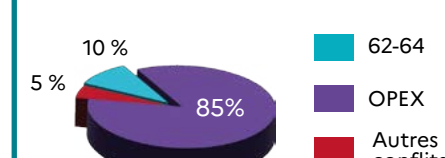
	2020	2021	2022
dossiers/mois	270	518	614

Trois années après son lancement, on observe aujourd'hui que 40 % des demandes sont effectuées sous une forme dématérialisée.

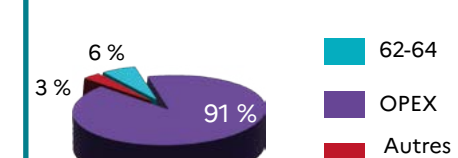
Attribution de la carte du combattant en 2020



Attribution de la carte du combattant en 2021



Attribution de la carte du combattant en 2022



Mission Reconnaître et Réparer

traitées, soit une progression de 10 % pour cette catégorie par rapport à 2021 ;
- Inversement, la diminution des cartes attribuées au titre de l'AFN et de l'Algérie 62/64 a entraîné une chute de 10 % des retraites du combattants liquidées pour ces bénéficiaires.

2. Statuts générationnels

Sur les 31 dossiers examinés en 2022, 24 demandes ont reçu, après avis de la Commission nationale de la carte du combattant, une décision favorable (17 combattants volontaires de la Résistance, 2 déportés politiques, 2 déportés résistants, 1 interné résistant, 1 personne contrainte au travail en pays ennemi et 1 patriote réfractaire à l'annexion de fait) et 7 demandes ont fait l'objet d'une décision défavorable (2 titres de déporté résistant, 1 titre de victime de la captivité en Algérie, 1 titre de personne contrainte au travail en pays ennemi et 3 titres de combattant volontaire de la Résistance).

II. Mentions honorifiques et droits dérivés

La mention « Mort pour la France » (MPF) est attribuée à toute personne, à titre militaire ou civil, lorsque son décès est imputable par preuve à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Ces dispositions applicables à compter du 2 août 1914, ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs notamment pour les militaires décédés lors d'opérations extérieures (si reconnues comme telles par un arrêté du ministre des Armées). L'inscription des MPF sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou de leur dernier domicile est obligatoire depuis 2012.

La mention est essentiellement symbolique. Toutefois, l'État accorde une majoration aux retraites mutualistes du combattant souscrites par les ayants cause des militaires MPF. En outre, leurs enfants de moins de 21 ans ont vocation à être adoptés par la Nation.

Enfin, les familles bénéficient d'un droit à pèlerinage sur les tombes situées dans les nécropoles ou cimetières militaires et pour les familles de déportés, sur les lieux du crime. En 2022, 471 mentions MPF ont été octroyées dont 3 au titre des OPEX.

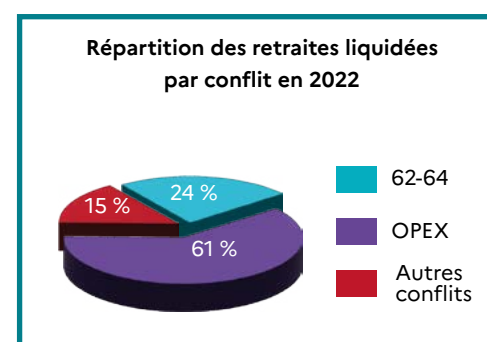
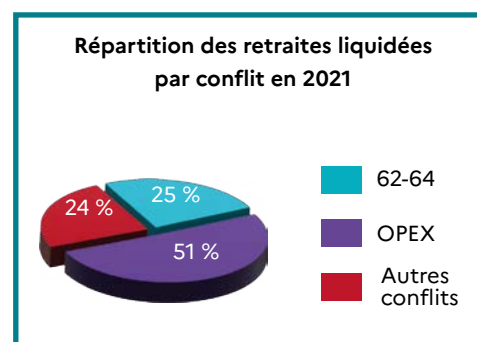
2. Mention « Mort en déportation » (MED)

La loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès de personnes déportées répondait à deux objectifs : régler d'une part, la situation juridique des personnes disparues dans les camps de concentration pour lesquelles aucun acte de décès n'avait jusqu'alors été établi, d'autre part, rétablir la réalité des circonstances du décès par la rectification des anciens actes d'état civil.

En 2022, 69 actes de décès ont été rédigés et 174 mentions ont été attribuées.

3. Mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN)

La mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN) est attribuée au militaire tué volontairement en service ou en raison de sa qualité de militaire ou à un autre agent public tué par un tiers en raison de ses fonctions ou de sa qualité. Cette mention est applicable aux décès survenus depuis le 1^{er} janvier 2002 et la décision d'attribution relève du ministre compétent. L'inscription des MPSN sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou de leur dernier domicile est obligatoire.



Mission Reconnaître et Réparer

Cette mention est honorifique, cependant, les enfants de moins de 21 ans d'un parent reconnu MPSN ont vocation à être adoptés par la Nation.

En 2022, 1 fonctionnaire et 2 militaires dont 1 gendarme ont bénéficié de cette mention.

4. Mention « Mort pour le service de la République »

En complément des mentions « Mort pour la France » applicables aux situations de guerre et « Mort pour le service de la Nation » en lien avec une agression volontaire et conformément à la volonté du président de la République, la mention « Mort pour le service de la République » (MPSR), a été créée dans le cadre de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, permettant ainsi d'apporter une reconnaissance forte aux personnels militaires, aux agents de la police nationale, de la police municipale, des douanes, de l'administration pénitentiaire, aux sapeurs-pompiers ou marins-pompiers, aux acteurs d'associations agréées de sécurité civile et d'organismes agréés de secours et sauvetage en mer, décédés dans les conditions suivantes :

- du fait de l'accomplissement de leurs fonctions dans des circonstances exceptionnelles ;
- en accomplissant un acte d'une particulière bravoure ou un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes, dépassant l'exercice normal de leurs fonctions ;
- au cours de missions, services, tâches, manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particulier.

À noter que cette mention concerne les décès survenus depuis le 21 mars 2016. Ce

dispositif s'applique également aux personnels de santé décédés de la Covid-19 dans l'exercice de leurs missions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 juillet 2022.

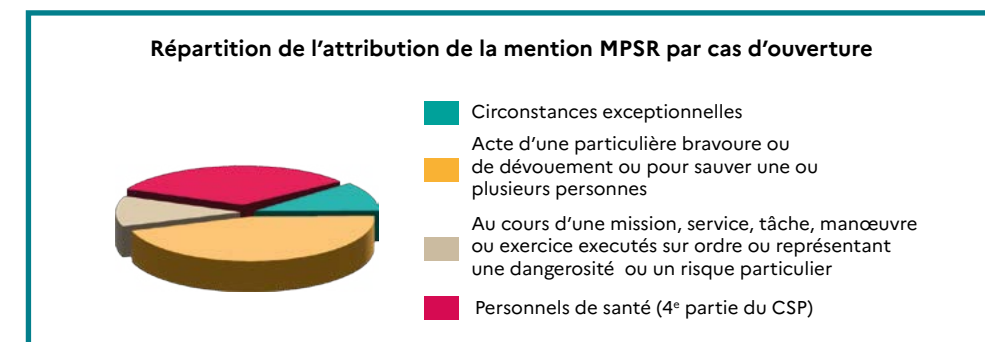
Après instruction par le DRR, une commission instituée par l'article 2 du décret n° 2022-618 du 22 avril 2022 a pour mission de fournir à la Première ministre un avis sur l'opportunité d'attribuer cette mention et de permettre ainsi l'octroi de la qualité de « pupille de la République » aux enfants devenus orphelins d'un père ou d'une mère décédé au service de la République, de moins de 22 ans.

La première Commission s'est réunie le 28 septembre 2022. Suite à l'avis rendu par celle-ci, 9 mentions ont été attribuées par la Première ministre aux personnes suivantes : 3 sauveteurs bénévoles de la SNSM, 1 agent de l'administration pénitentiaire, 1 plongeur sauveteur spéléologue bénévole, 1 militaire de la Marine nationale et 3 personnels de santé, permettant ainsi à 13 enfants de se voir reconnaître la qualité de pupille de la République.

5. Indemnisation des orphelins de la barbarie nazie

Le dispositif relatif à l'indemnisation des orphelins du second conflit mondial s'articule autour des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 :

- le premier a institué une mesure de réparation pour les orphelins, mineurs au moment des faits, dont les parents, quelle que soit leur nationalité, ont été victimes de persécutions antisémites ou raciales ;
- le second a institué une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins mineurs au moment des faits, dont les parents, quelle que soit leur nationalité, ont été victimes



Mission Reconnaître et Réparer

d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale (orphelins des déportés résistants et politiques morts en déportation et des personnes arrêtées et exécutées, tels les fusillés).

En 2022, 20 nouvelles demandes ont été reçues dont 3 au titre du premier décret et 17 au titre du deuxième ; 6 propositions de décisions d'accord et 14 propositions de rejet ont été transmises à la signature du Secrétaire général du gouvernement. Au total, 36 456 orphelins ont pu bénéficier d'une mesure de réparation au 31 décembre 2022.

6. Dispositif de reconnaissance et de réparation à l'endroit des harkis et de leurs familles

Le DRR s'est vu confier l'instruction des demandes entrant dans le cadre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et leurs familles et instaurant un mécanisme de réparation des préjudices subis du fait de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français (voir bilan dans la rubrique « Département des rapatriés »).

III. Contentieux

Au cours de l'année 2022, 127 requêtes devant les tribunaux administratifs ont été reçues au DRR.

Par ailleurs, 36 jugements et ordonnances ont été rendus. Le DRR a quant à lui rédigé et transmis 55 mémoires en réponse dont 40 qui relèvent de la loi 2022-229 du 23 février 2022. 7 arrêts et ordonnances ont enfin été rendus durant cette pé-

riode par les Cours administratives d'appel. Dans un autre registre, 128 courriers de réponse ont été transmis suite à des recours gracieux portant sur des décisions de rejet de la carte du combattant, ce qui représente une activité constante au regard de celle de 2021.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 2022-229 du 23 février 2022 précitée, 106 recours portant sur la mise en œuvre de l'indemnisation ont été reçus, 40 mémoires en réponse ont été déposés et 5 désistements ont été enregistrés ; suite aux conclusions envoyées par le DRR, les tribunaux ont prononcé 1 non-lieu à statuer et rejeté 4 recours.

IV. Numéro vert national : « l'ONaCVG à votre écoute »

Le service « l'ONaCVG à votre écoute », assuré par les agents du département Reconnaissance et Réparation, est accessible au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sauf les jours fériés et les jours RTT administration.

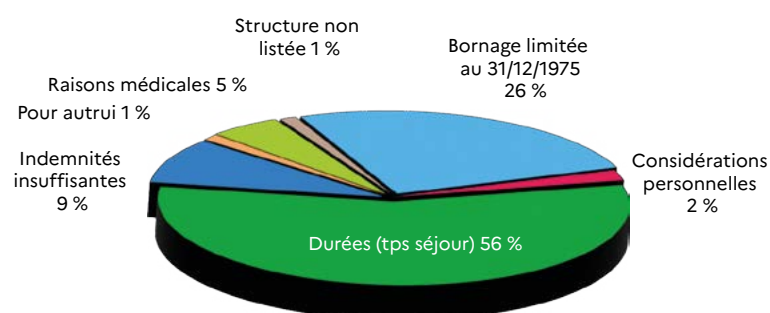
Au cours de l'année 2022, ce numéro a traité 16 960 appels dont 75 % ont reçu une réponse directe et immédiate. La moyenne est de 70 appels par jour.

L'accroissement des appels est notamment dû à la mise en œuvre du dispositif d'indemnisation harkis précité. Il est à noter que 12106 appels sont en lien avec cette thématique, soit 71,4 % de l'ensemble des communications.

Appelés à répondre à toute question portant sur l'ensemble du périmètre des missions de l'ONaCVG, les agents apportent soit une réponse directe, soit réorientent leur interlocuteur vers le service idoine, notamment le service départemental concerné, faisant ainsi de ce dispositif un complément du maillage territorial de l'Office.

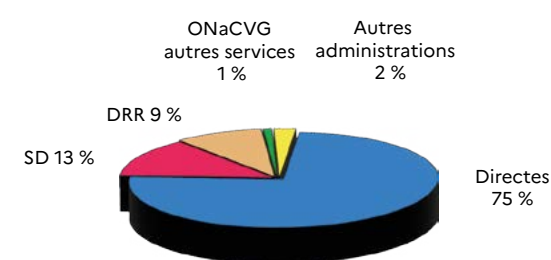
Lors de sa visite au DRR, le 28 septembre 2022, la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire s'est fait présenter le dispositif « l'ONaCVG, à votre écoute » et a souhaité répondre elle-même à un appel.

Répartition par motif des recours contentieux

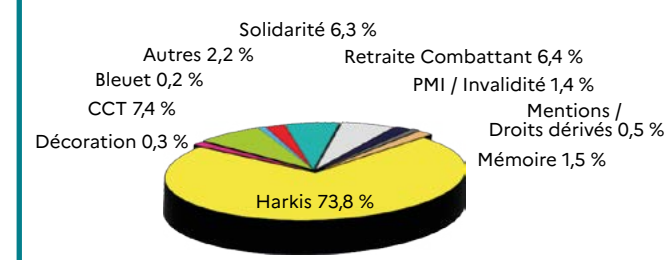


Mission Reconnaître et Réparer

Répartition des réponses



Répartition par thèmes



V. Les chiffres du DRR

Cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation délivrés 2012-2022

	Total CC attribuées	Dont OPEX	Total TRN attribués	Dont OPEX
2012	24 192	8 897	28 276	9 642
2013	24 773	16 322	25 433	13 749
2014	32 856	17 900	17 462	8 371
2015	37 712	30 141	17 112	10 827
2016	30 661	26 342	15 237	11 092
2017	19 705	17 264	12 816	10 090
2018	16 111	14 004	13 407	9 590
2019	51 208	47 587	25 663	8 746
2020	15 263	14 090	12 158	9 593
2021	12 936	12 261	10 346	9 087
2022	12 889	12 317	10 274	9 238
Total	258 601	199 861	175 368	99 935

Mentions « Mort pour la France » instruites en 2022

	Accords	Rejets
Inconnu / hors guerre	0	3
Guerre 1914-1918	54	1
TOE	5	0
Guerre 1939-1945	388	11
Corée	0	0
Indochine	1	1
Guerre d'Algérie	20	10
OPEX	3	0
Total	471	26
	497	

Mission Reconnaître et Réparer

Mentions « Mort pour le service de la Nation » attribuées de 2013 à 2022

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Agent public	1	2	4	1	0	0	1	6	8	1	24
Militaire	9	0	11	2	1	2	2	3	0	1	31
Gendarme	14	0	1	1	1	2	0	1	3	1	24
Policier	0	3	4	3	1	0	4	5	3	0	23
Total	24	5	20	7	3	4	7	15	14	3	102

Effectifs des bénéficiaires de la retraite du combattant 2012-2022

	Effectifs retraite du combattant au 31 décembre *	Dont nouvelles retraites liquidées **
2012	1 237 694	16 303
2013	1 200 185	18 327
2014	1 159 167	17 058
2015	1 108 996	11 395
2016	1 058 947	7 663
2017	1 003 202	5 472
2018	940 071	4 731
2019	913 012	38 097
2020	857 205	9 418
2021	797 887	4 653
2022	730 403	4 347

* Source Service des retraites de l'État (SRE), ** Source KAPTA

Répartition des retraites liquidées en fonction des conflits*

	62-64	OPEX	Autre	Total
2019	32 337	2 216	3 544	38 097
2020	4 451	2 616	2 351	9 418
2021	1 169	2 382	1 102	4 653
2022	1 039	2 639	669	4 347
Total	38 996	9 2853	7 666	56 515

* Source KAPTA

Mission Reconnaître et Réparer

Nathalie Bonjour de Montfleury Mission mentions droits dérivés et procédures spécifiques

« **N**ative de Grenoble, je suis passionnée très jeune par le récit des combats des poilus pendant la Grande Guerre, des actes de résistance dans le Vercors, je suis très reconnaissante du sacrifice de tous ces hommes et femmes qui ont œuvré pour que la France soit libre. Rejoindre les rangs de l'armée est donc une évidence. Ainsi, dès l'obtention du baccalauréat, je m'engage en tant qu'élève sous-officier d'active à Saint-Maixent-l'École, le 1^{er} octobre 1986. Le Bureau du Service national de Lyon est ma 1^{re} affectation. Suit une interruption de 9 ans, le temps d'un congé parental pour élever mes quatre enfants. En 2001, je reprends le service actif au Centre national d'entraînement commando, à la Direction générale de la Formation. Ma dernière affectation est Tarbes, à la cellule OPEX du 35^e régiment d'artillerie parachutiste.

En 2015, changement de cap, j'intègre la fonction publique territoriale grâce à une formation de secrétaire de mairie, puis je suis recrutée par le syndicat départemental d'énergies de la Manche en tant qu'assistante du directeur général des services. Par ailleurs, je signe un contrat de réserve opérationnelle au profit des centres d'information et de recrutement des forces armées de Saint-Lô et Caen, ravie de pouvoir me reconnecter au monde militaire.

Août 2022, scrutant les annonces du ministère des Armées ou tout autre organisme s'en approchant, je réponds à l'offre d'emploi publiée par le département Reconnaissance et Réparation de

l'ONaCVG et suis retenue sur le poste d'assistante « mentions ». Ma première mission est d'instruire les dossiers éligibles à la nouvelle mention « Mort pour le service de la République ». Immédiatement, dès les premiers contacts avec les familles endeuillées, je prends conscience de toute la dimension de cette tâche tant dans la nécessité de la reconnaissance de la personne décédée que dans le soutien apporté à sa famille plongée brutalement dans une immense détresse. Je découvre alors un réseau d'entraide, de soutien et de solidarité mis en place par l'ONaCVG, parfaitement complémentaire de l'aide apportée par l'unité d'appartenance du défunt et des cellules d'aides aux blessés. Ce contexte réveille en moi la raison pour laquelle je me suis engagée à 18 ans. Je me sens utile et à ma place, au service de celles et de ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême.

Ma mission a du sens.



Missions Rapatriés

Fait marquant



La Commission nationale indépendante harkis est installée par le Premier ministre le 11 avril à l'hôtel de Matignon, et commence immédiatement ses travaux, en lien avec l'ONaCVG.

Le département des rapatriés a assuré un soutien fonctionnel, de l'étude d'impact de la loi à sa mise en œuvre, dans des délais impartis contraints. Il assure les missions suivantes :

- le pilotage et la coordination de l'ensemble du processus de la mise en œuvre de la loi n°2022-229 du 23 février 2022 ;
- l'expertise technique auprès de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation. Le département a ainsi proposé le projet de règlement intérieur de la Commission, sélectionné les personnes qualifiées pour y siéger, élaboré le projet de feuille de route stratégique et formé l'ensemble de ses membres. Il a également proposé les mandats historiques en lien avec le volet reconnaissance de la loi.
- la représentation de l'Office dans l'ensemble des sessions plénières et restreintes de la Commission nationale indépendante de réparation ;
- le soutien auprès du service instructeur (département reconnaissance et réparation) concernant la loi n°2022-229 ;

Le 10 mai 2021, le président de la République prend l'option d'une loi de réparation et de reconnaissance.

Le 20 septembre 2021, à l'occasion d'une réception à l'Élysée consacrée à la mémoire des harkis, il demande pardon « aux combattants abandonnés, à leurs familles qui ont subi les camps, la prison, le déni ».

Le 23 février 2022, la loi portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français est promulguée.

- instruction des recours gracieux (336 recours gracieux réceptionnés, dont 243 ont été présentés en commission et 57 sont irrecevables, soit 88,5 % traités et revalidés en commission).

Le département reconnaissance et réparation (DRR) est chargé de la réception et de l'instruction des demandes relatives à la loi n°2022-229 du 23 février 2022. Il a reçu en 2022, 24 801 demandes.

En 2022, 4760 demandes ont été présentées à la Commission nationale indépendante, pour un montant total de 39 767 000 €.

Une commission d'ajustement était prévue le 17 décembre 2022 mais a dû être reportée, suite à la cyber-attaque, au 12 janvier 2023. Toutefois, le département des rapatriés a géré plus d'un millier de certifications pendant la cyber-attaque

L'article 8 de la loi du 23 février 2022 est consacré aux mesures relatives à l'allocation

tion viagère. En ce sens, depuis la promulgation de la loi, et la levée de forclusion, près de 300 nouvelles demandes ont été reçues dont la moitié a fait l'objet d'une décision favorable du fait de cette levée de forclusion, les autres étant en cours d'instruction. En 2022, le coût total de cette mesure de rattrapage, s'élève, à 4 001 270 € pour un montant moyen de plus de 20 000 € par veuve.

Le dispositif de réparation a également entraîné, dans le cadre de la transformation numérique et de Services Publics +, le développement et l'enrichissement du système d'information de l'Office supervisé par le département des rapatriés afin de garantir un traitement efficace des demandes, notamment celles par voie dématérialisée, opérationnel au lendemain de la publication des décrets d'application de la loi.

Mesures spécifiques – Bilan 2022

Le département a eu la responsabilité de restructurer le bureau central des rapatriés (BCR) devenu mission nationale harkis rapatriés. Celle-ci est rattachée organiquement au service départemental du Lot-et-Garonne et fonctionnellement au département des Rapatriés.

Le montant des sommes attribuées dans le cadre des mesures spécifiques en 2022 est de 41 543 846,88 € réparti comme suit :

Aide financière

- Mesures de désendettement : 79 425,94 €

Mesures sociales

- Retraites : 115 000 €

Mesures de reconnaissance

- Aide aux conjoints survivants : 107 071,55 €
- Allocation de reconnaissances : 24 278 421,43 €
- Allocation viagère : 16 78 519 599, 98 €

Mesures à destination des enfants d'anciens supplétifs

- Bourses scolaires : 30 394,19 €

Mémoire harkis rapatriés :

- Actions de mémoires pour les harkis et les rapatriés : 51 709, 84 €
- Subventions aux associations : 96 223,95 €

Perspectives 2023 :

Le département des rapatriés centralise depuis le 1^{er} janvier 2023 l'ensemble des demandes de certifications des temps de séjours en camps et hameaux, permettant ainsi d'apporter un soutien pour la fin du dispositif de FDS et alimenter par ailleurs le département reconnaissance et réparation.

Les quatre agents de la mission nationale chargés de l'instruction des mesures liées aux rapatriés incluant les harkis seront formés à la politique sociale de l'ONaCVG, ainsi qu'au système d'information OCRM, au premier trimestre 2023. Ils assureront un soutien dans la certification dû à leur expertise fonctionnelle dans le cadre de la fin du dispositif du fonds de solidarité et dans le droit à réparation.

LOI N° 2022-229 DU 23/02/2022	
Dossiers présentés	4 760
Dossiers favorables	4 568
Dossier rejetés	192
Ne sont pas concernés par le dispositif	66 (34%)
N'ont pas séjourné en camp ou hameau	123 (64%)
Décédés avant la promulgation de la loi	3 (2%)
Montant total	39 767 000 €
Montant moyen	9 035,90 €
Durée moyenne de séjour (en années)	5,7
Âge moyen des demandeurs	63,4
Âge maximum des demandeurs	107
Âge minimum des demandeurs	28
Nombre de personnes de + 100 ans	10 (0,2 %)
Nombre de personnes entre 75 ans et 99 ans	748 (15,8 %)
Nombre de personnes entre 74 ans et 60 ans	2030 (42,6 %)
Nombre de personnes de - de 60 ans	1972 (41,4 %)

Jean-Marie Bockel

Président de la Commission nationale indépendante harkis



« Plusieurs fois membre du Gouvernement, notamment secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, maire de Mulhouse pendant plus de vingt ans, ancien député et sénateur, j'ai marqué un intérêt tout au long de ma carrière politique pour les questions de défense et de mémoire. Nommé président de la Commission nationale indépendante harkis (CNIH) par décret du président de la République en date du 22 mars 2022, je préside également l'association Solidarité Défense qui contribue à resserrer les liens entre la société civile et la communauté de Défense.

Lorsque le président de la République m'a proposé de présider la CNIH je n'ai pas vraiment hésité. Par tradition familiale, mon père a été chef de section du génie dans l'armée d'Afrique, et comme maire de Mulhouse, j'ai touché de près la réalité du destin des harkis et j'ai considéré qu'apporter ma pierre à l'apaisement des mémoires et au soutien des harkis était une très noble cause.

La loi du 23 février 2022 et son décret d'application du 18 mars 2022 ont créé la CNIH composée de parlementaires, de maires,

de membres de juridictions administratives et judiciaires, de représentants de l'État et de personnalités qualifiées.

Pour rappel, cette loi attribue à la Commission les missions suivantes :

- l'examen des situations individuelles d'accueil et de vie sur le sol français des harkis et leurs familles, sur la base des dossiers instruits par l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), puis la délibération sur le montant de la réparation ;
- l'écoute des demandes et des vécus des harkis et autres membres des formations supplétives. Ce travail est complété par la collecte et la transmission de la mémoire des harkis, notamment grâce au recueil de témoignages oraux ;
- la rédaction d'un rapport d'activité annuel qui contient, à destination de la Première ministre, des propositions d'amendement de la liste des structures d'accueil ouvrant droit à réparation et des dispositifs de reconnaissance et de réparation.

Installée par le Premier ministre le 11 avril à l'hôtel de Matignon, la CNIH a commencé immédiatement ses travaux, en lien avec l'ONaCVG. En effet, la mise en œuvre de la loi a suivi une cinétique rapide fondée sur une application des décrets d'application moins d'un mois après la promulgation et mille premiers dossiers validés dès la mi-juin 2022.

L'ONaCVG a reçu près de 25 000 dossiers et plus de 7 000 d'entre eux ont été présentés à la Commission pour une indemnisation correspondant à plus de 50 millions d'euros.

En ce qui concerne sa mission mémorielle, la CNIH a été amenée à prendre différentes initiatives qui visent à promouvoir l'histoire des harkis. Parmi celles-ci figurent :

- la conception et la mise en ligne du site

internet harkis.gouv.fr ;

- la signature d'un protocole avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) ;
- la signature d'une convention avec le Souvenir français et l'ONaCVG ;
- un partenariat avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ;
- la remise d'un prix de la CNIH.

Par ailleurs, la CNIH a tenu, depuis son installation, à se mettre à l'écoute des harkis dans le sens le plus large possible. Elle a donc pu recueillir les demandes et les témoignages de harkis et de leur famille lors de plusieurs déplacements, à l'occasion de réunions, à Paris ou ailleurs, avec des représentants du monde associatif harki, ou encore en se tenant à la disposition de toute sollicitation adressée à son secrétariat général, par e-mail ou téléphone.

Sont ressorties de ces concertations un certain nombre de propositions listées dans notre rapport d'activité annuel remis à la Première ministre le 16 mai.

Enfin, à partir du recensement de l'ensemble des sites signalés à la CNIH, l'expertise historique concernera 102 lieux. Les historiens de la CNIH ont fourni un travail d'expertise historique approfondi pour chacun des lieux de cette liste, à partir des archives nationales, départementales et municipales, les données ainsi recueillies étant croisées avec la bibliographie disponible, les sites associatifs, des rapports, des articles de presse, des témoignages, des documentaires, etc.

Ces recherches ont conduit à déterminer quatre critères d'analyse des sites, à l'aune desquels la Commission formule ses propositions :

- la présence exclusive ou non d'anciens harkis au sein du site d'accueil ;

- la ségrégation spatiale ;
- la précarité du logement ;
- la ségrégation scolaire.

Sur les 103 sites listés par la CNIH, 87 sites ont été expertisés en 2022-2023 et font l'objet d'une fiche individuelle, en annexe de notre rapport. Ce travail historique a donné lieu au bilan suivant :

- 45 sites proposés car conformes aux critères majeurs définis ;
- 22 sites non proposés en raison d'une non-conformité avec un ou plusieurs des critères majeurs définis ;
- sur 20 sites, les documents ou témoignages sont contradictoires ou lacunaires, et ne permettent pas une expertise historique consolidée permettant de trancher définitivement. Ainsi, ces sites sont placés en situation d'attente d'éventuels nouveaux documents ou témoignages plus précis.

Les propositions d'ajout de sites de la CNIH sont fondées sur une étude historique documentée qui mérite d'être mise à disposition de toutes et tous. Les fruits de ce travail sont donc publiés dans notre rapport. Les 16 sites restants seront expertisés en 2023-2024.

L'année 2023-2024 verra également nos historiens se consacrer à l'étude la plus impartiale et objective de "la réalité de la vie quotidienne des harkis" dans la structures et en dehors de celles-ci. Il reviendra aux historiens d'apprécier, conformément au mandat qui leur a été confié par la CNIH en juin 2022, "notamment la situation matérielle et l'organisation de ces lieux, les restrictions à la liberté d'aller et venir et au droit à la vie privée pratiquées dans certaines structures, les contraintes sociales générées en fonction de la sociologie des personnes hébergées, les conditions d'accès aux services publics (notamment de l'éducation) et aux prestations sociales, la situation des femmes..."

Une nouvelle étape pour un meilleur service aux ressortissants

Le fait marquant



Mise en œuvre OCRM

Après un phase de test réalisée par des agents dans quelques services départementaux au cours de l'année 2021 et les améliorations apportées consécutives aux retours d'expérience, le logiciel a été déployé sur l'ensemble du territoire en début d'année 2022.

Le déploiement de la plate-forme OCRM, dès le début de l'année 2022, a permis de franchir un palier dans l'optimisation de la relation et de l'aide aux ressortissants. Après une période nécessaire de prise en main, cet outil facilite déjà le travail quotidien des agents de service social.

I. Une année axée sur la simplification et le soutien aux plus démunis

En janvier 2022 a été mis en œuvre dans l'ensemble des services départementaux un logiciel de gestion des ressortissants : OCRM. Ce logiciel auquel les services départementaux de l'Office se sont adaptés rapidement, a d'ores et déjà permis de réduire encore les délais de paiement des aides financières aux ressortissants. À terme, il permettra également un meilleur suivi dans la durée des ressortissants ainsi qu'une simplification des procédures, les pièces justificatives indispensables étant saisies une fois pour toutes dans le logiciel.

Le budget total consacré à l'action sociale est de 23,8 M€, en légère baisse de 4,5 % par rapport à l'année 2021. Le nombre d'interventions, lui, continue sa baisse régulière de près de 10 % par rapport

à l'année précédente (41 437 interventions en 2022 contre 45 975 en 2021). Ces baisses concernent nos ressortissants les plus âgés (anciens combattants et veuves d'anciens combattants), qui ont aussi été les plus touchés par le contexte sanitaire depuis plus de deux ans.

Les veuves demeurent les principales bénéficiaires avec 40 % de l'ensemble du budget de solidarité tandis que le budget en faveur des pupilles de la Nation continue à augmenter pour atteindre 20 % du budget total, en raison de l'augmentation sensible du nombre des pupilles mineurs accompagnés par l'ONaCVG depuis 2015.

II. L'accompagnement des pupilles de la Nation

Institué par une loi de 1917, au cœur de la Première Guerre mondiale, le statut de pupille de la Nation a créé une catégorie

de ressortissants unique en Europe. L'accompagnement de ces enfants a depuis l'origine été confié à l'Office des Pupilles devenu ensuite l'ONaCVG. Le statut de pupille de la Nation est un statut à vie.

Le nombre d'adoptions de pupilles, qui avait connu une baisse sensible dans les années 2000, a malheureusement connu une recrudescence depuis les attentats de 2015. En 2022, 126 adoptions ont été prononcées, dont 78 pour des enfants de militaires tués ou blessés en OPEX, 46 au titre des actes de terrorisme dont 14 sont des enfants victimes directes, et 2 pour des actes d'agressions.

Les aides financières apportées aux pupilles majeurs s'adressent, comme toutes les aides de l'Office, aux plus fragiles et aux plus isolés d'entre eux. L'accompagnement des pupilles mineurs met l'accent sur le financement de leurs études, notamment des études supérieures. Une aide essentielle est également apportée pour la vie quotidienne, lorsque les ressources du ou des parents restants sont insuffisantes. Enfin, des étrennes sont versées à tous les pupilles âgés de moins de 22 ans, ainsi qu'une aide à la majorité versée aux 18 ans de l'enfant. En 2022, l'ensemble du budget consacré aux pupilles a encore augmenté pour atteindre 4,8 M€, soit plus de 20 % du budget total de l'action sociale de l'Office.

Une part importante de ces aides, notamment les étrennes versées aux pupilles de la Nation, relève des dons faits au Bleuet de France. Ainsi, grâce au Bleuet de France, c'est bien la Nation toute entière qui soutient ses enfants.

III. Une attention toujours soutenue aux victimes d'actes de terrorisme

Au cours de l'année 2022, 2 attentats, perpétrés au Maroc et au Bénin, ont ajouté 2 victimes à la trop longue liste des victimes d'actes de terrorisme accompagnées depuis 1990 par l'Office. Aujourd'hui, ce sont plus de 4 400 victimes qui sont soutenues par les services de proximité.

La priorité est donnée à l'adoption par la Nation des enfants, victimes directes ou enfants de victimes tuées ou gravement blessées, ainsi qu'à la constitution des dossiers de pension militaire d'invalidité qui permettront aux victimes d'acquiescer le statut de ressortissants de l'Office. Par leur écoute, leurs conseils, les orientations vers les autres acteurs susceptibles d'aider les victimes, les services de proximité remplissent une mission qui va bien au-delà du seul accompagnement financier éventuel.

L'Office accompagne également toutes les victimes d'actes de terrorisme souhaitant donner un nouveau tournant à leur vie professionnelle : c'est le cas des victimes qui ne sont pas en mesure de reprendre leurs activités précédant l'attentat. L'Office en a aidé 20 en 2022.

IV. Le suivi des blessés et les aides à la reconversion professionnelle

Depuis 2014, date à laquelle le ministre des Armées a confié à l'Office une mission de suivi dans la durée des soldats blessés ayant quitté l'institution militaire, l'Office poursuit son soutien à ces soldats des dernières générations du feu, soit dans le cadre des conventions signées avec les armées, la gendarmerie et le SSA (454 soldats blessés suivis dans le cadre de ces conventions), soit hors conventions (1 606 soldats blessés accompagnés hors convention). Ces chiffres sont en constante augmentation.

Par ailleurs, l'Office propose à ces soldats blessés, tout au long de leur parcours de soin ou de réinsertion, un soutien administratif et social essentiel lorsque ces blessés sont éloignés de l'institution pendant de longs mois du fait de leur blessure, qu'elle soit physique et/ou psychologique. Les directeurs des services départementaux accomplissent dans ce domaine un travail de lien et de reconnaissance souvent discret, mais essentiel pour ces ressortissants particulièrement fragiles. Cet accompagnement comprend également depuis 2021

Mission Aider et Accompagner

la possibilité de séjourner dans une des maisons Athos, établissements de réhabilitation psycho-sociale. Le nombre de blessés orientés vers ces maisons a régulièrement augmenté grâce à l'action des services et de leurs assistantes de service social qui se sont grandement impliquées dans cette mission d'accompagnement des blessés.

Enfin, dans le domaine de la reconversion professionnelle, le nombre d'interventions financières au profit des ressortissants de l'Office est resté stable en 2022. Le montant total de ces aides a en revanche sensiblement baissé, en partie en raison de l'impossibilité de verser les aides de fin d'année en raison d'un piratage informatique intervenu en décembre 2022.

Sur ces dossiers, l'Office vient compléter les aides de reconversion attribuées par Défense Mobilité aux soldats qui quittent l'institution et pour lesquels le reste à charge est trop élevé. L'aide subsidiaire de l'Office permet ainsi de consolider le parcours de reconversion et d'éviter un abandon de celui-ci pour des raisons financières.

V. L'action sociale de l'ONaCVG envers ses ressortissants à l'étranger

L'ONaCVG intervient en faveur de tous ses ressortissants, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur lieu de résidence.

À l'étranger, son action passe par l'intermédiaire :

- de ses deux services en Afrique du Nord, Algérie et Maroc;
- des ambassades et consulats de France, pour les états qui comptent un nombre significatif de ressortissants;
- des offices d'anciens combattants conventionnés de onze États africains, de Madagascar et pour l'Office de Pondichéry.

Dans ces pays, une commission associant des fonctionnaires des postes consulaires, des anciens combattants et des membres de l'Assemblée des français à l'étranger, statue sur les demandes d'aides financières payées pour nos ressortissants à l'étranger. En 2022, les aides financières à l'étranger sont restées stables et atteignent 1268000 euros.

Dans les pays les plus touchés par les conflits (Guinée, Mali), ces aides peuvent prendre la forme d'aides en nature: aide

Mission Aider et Accompagner

alimentaire ou médicaments. De même, l'Office apporte son soutien financier pour la réhabilitation des « maisons du combattant » qui accueillent encore, notamment en Afrique, de nombreux anciens combattants et leurs veuves, leur permettant d'exprimer leurs besoins, souvent au travers des associations locales d'anciens combattants, mais aussi de se retrouver et, par le partage de leurs souvenirs, de participer au devoir de mémoire.

VI. Les labellisations d'Ehpad « Bleuet de France »

Depuis 1999, l'Office remet ce label aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) qui le sollicitent, afin de répondre aux besoins de ses ressortissants âgés en métropole et aux Antilles. Les établissements candidats à l'obtention du label « Bleuet de France » voient leur dossier étudié par la Commission nationale du label, composée de membres du conseil d'administration de l'Office, qui se réunit régulièrement et émet un avis selon différents critères :

- nombre d'Ehpad d'ores et déjà labellisés dans le département (un seuil maximal étant fixé à trois);

- dimension sociale de l'Ehpad, qu'il soit ou non habilité à l'aide sociale;
- sensibilisation de l'Ehpad aux valeurs du monde combattant (engagement à célébrer le 8 Mai et le 11 Novembre au sein de l'établissement, en présence d'associations du monde combattant);
- nombre de ressortissants résidant au sein de l'Ehpad candidat;
- qualité de l'Ehpad en terme d'hébergement et de soin.

Le réseau d'Ehpad labellisés repose sur une exigence de bien-être des ressortissants résidents. Les directeurs des services de proximité ont à cœur de s'assurer, par des visites régulières, que la mise en œuvre des engagements de la Charte du Bleuet de France signée par les directeurs des établissements labellisés est respectée et que les résidents sont bien accompagnés.

À ce jour, le réseau des Ehpad labellisés comporte 147 établissements dans 85 départements. Il est animé par les directeurs de services départementaux qui participent aux conseils de la vie sociale, rencontrent les résidents et évaluent annuellement le respect par l'établissement des valeurs du Bleuet de France.

Nature des interventions en 2022

Catégorie d'interventions	Anciens combattants	Harkis	Veuves	PN mineurs ou en études	PN autres	OPEX	VAT	Total interventions	Total dépenses
Secours d'urgence et achats de chèques de service	312	27	524	0	151	457	70	1541	402966 €
Aides pour difficultés financières	4457	323	9780	599	1281	1882	184	18806	13363761 €
Participations à l'aide ménagère ou au maintien à domicile	2314	85	3436	0	221	52	17	6125	3260303 €
Colis bien-être	415	0	570	0	15	0	0	1000	20814 €
Aides aux études, à la vie quotidienne, à la majorité, au 1 ^{er} emploi et étrennes	0	0	0	6493	0	0	0	6493	3948602 €
Total	7798	435	14310	7092	1688	2391	249	33965	20996446 €
Avances remboursables	2	1	1	0	0	3	0	7	10000 €
Total général	7800	436	14311	7092	1688	2394	249	33972	21006446 €

Montant moyen par intervention

542,91 €

Bilan global des interventions sociales de l'ONaCVG entre 2020 et 2022

Bénéficiaires	2020		2021		2022		Évolution 2020/2022	
	Nombre d'interventions	Montant en euros	Nombre d'interventions	Montant en euros	Nombre d'interventions	Montant en euros	Nombre d'interventions	Montant
Anciens combattants	11 479	6 096 008	9 787	5 359 536	7 800	4 847 123	- 32,05 %	- 20,49 %
Harkis	555	349 126	558	309 802	436	261 825	- 21,44 %	- 25,01 %
Veuves	19 032	10 412 015	17 754	9 768 336	14 311	8 723 217	- 24,81 %	- 16,22 %
Pupilles et orphelins de guerre majeurs	2 214	1 373 686	1 777	1 105 519	1 668	1 077 477	- 24,66 %	- 21,56 %
Pupilles mineurs ou en études	5 119	3 426 891	5 938	3 746 512	7 790	4 869 408	+ 52,18 %	+ 42,09 %
OPEX	2 752	1 890 499	2 629	1 779 668	2 394	1 663 564	- 13,01 %	- 12,00 %
Victimes d'actes de terrorisme	242	161 671	249	162 426	271	194 284	+ 11,98 %	+ 20,17 %
Assistance aux ressortissants à l'étranger (dont Pondichéry)	6 850	879 664	4 300	1 282 864	4 339	1 268 167	- 38,12 %	- 13,86 %
Reconversion professionnelle	351	542 689	355	643 554	376	465 300	+ 7,12 %	- 14,26 %
Dossiers sociaux gérés à l'échelon central	202	394 891	239	397 675	157	139 533	- 22,28 %	- 64,67 %
Action sociale collective en direction des ressortissants hébergés en Ehpad et des blessés	2 650	441 399	2 400	389 585	2 000	301 882	- 24,53 %	- 31,61 %
Total interventions individuelles	51 446	25 968 539	45 986	24 945 487	41 442	23 811 780	- 19,45 %	- 8,31 %
Prêts et avances remboursables	12	16 500	19	28 500	7		- 41,67 %	- 39,39 %
Total général	51 458	25 985 039	46 005	24 973 987	41 449	23 821 780	- 19,45 %	- 8,33 %
Montant moyen par intervention		504,98 €		542,98 €		574,73		

Reconversions

Qualité de ressortissant	2021		2022	
	Nombre d'interventions	Montant des interventions	Nombre d'interventions	Montant des interventions
Ancien combattant	302	45 4760 €	306	341 185 €
Pensionné militaire d'invalidité	11	17 724 €	27	30 977 €
Pupille de la Nation	5	8 300 €	3	7 400 €
TRN	13	17 227 €	19	12 260 €
VAT	22	54 889 €	20	30 340 €
Enfants de harki	0	0	0	0
Conjoint survivant	2	5 900 €	1	500
Total	355	655 615 €	376	422 663 €
Montant moyen par intervention		1 867 €		1 124 €
Âge minimum 2021	20		19	
Âge maximum 2021		64		63
Âge minimum 2022				
Âge maximum 2022				

Nombre de militaires blessés suivis par l'ONaCVG

Armée d'origine	2017 *		2022		Évolution 2017/2022	
	Convention	Hors convention	Convention	Hors convention	Convention	Hors convention
Air	49	35	136	60	+ 177,55 %	+ 71,43 %
Mer	15	43	22	68	+ 46,67 %	+ 58,14 %
Terre	109	823	240	1 144	+ 120,18 %	+ 39,00 %
Gendarmerie	0	22	0	32		+ 45,45 %
Service de santé des armées	33	26	56	34	+ 69,70 %	+ 30,77 %
Inconnu				268		
Total	206	949	454	1 606	+ 120,39 %	+ 69,23 %

* Date de mise en place des conventions.

Audrey Potestat
Responsable du service Solidarité
du service départemental du Nord



« Assistante de service social depuis 2005, j'ai débuté ma carrière dans les hôpitaux de Paris (APHP) en services de gérontologie, puis en pédopsychiatrie. Durant ces années d'exercices, j'ai continué mon cursus de formation : obtention du diplôme d'État de médiation familiale en 2011 et certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en 2016.

Je suis arrivée au service départemental du Nord en novembre 2016, attirée par les missions très variées de l'accompagnement des anciens combattants, des militaires blessés, des victimes d'acte de terrorisme et des pupilles de la Nation. J'apprécie cette particularité de service qui relie le monde militaire et le monde civil.

Responsable de la solidarité du service départemental du Nord, j'encadre deux agents de solidarité qui accueillent et étudient les dossiers d'aide financière. J'interviens sur les situations complexes et assure le suivi social des ressortissants. Dans le cadre de la coordination interdépartementale, j'apporte un soutien technique aux directeurs et agents des départements de la région sur les questions de solidarité.

Début 2021, la direction générale demande à quelques services départementaux de saisir les dossiers de fonds de solidarité à destination des enfants d'anciens harkis et personnels des formations supplétives, via le logiciel OCRM. Faisant partie des services concernés par l'expérimentation, cela m'a permis de découvrir le logiciel et de me familiariser avec la procédure de saisie. Cette période d'assimilation et d'apprentissage a été l'occasion de faire remonter les difficultés rencontrées pour optimiser son développement.

Lorsque le logiciel fut déployé pour les dossiers d'action sociale en janvier 2022, l'année d'exercice m'a permis de faire un partage d'expériences avec l'équipe au niveau du service ainsi qu'avec les collègues d'autres départements. La mise en place d'OCRМ a été assez énergivore et a demandé beaucoup d'efforts et d'ajustements à chacun d'entre nous. Après une année d'utilisation, nous voyons le fruit de ce travail et les bénéfices qu'apportent l'application.

OCRМ a l'avantage de permettre une visibilité des aides accordées aux ressortissants au niveau national, de fluidifier le processus de paiement des aides et d'harmoniser les pratiques des services. Le développement d'OCRМ permet de répondre au mieux aux besoins des ressortissants et des services qui se déploient autour. L'objectif final est évidemment l'aide accordée aux personnes accompagnées afin de leur assurer le meilleur service.



Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de solidarité et de mémoire en faveur du monde combattant, l'ONaCVG dispose d'un maillage territorial composé de 104 services de proximité, dont deux services en Afrique du Nord (Algérie et Maroc).

Les services mènent des actions diverses :

- dans le champ de la réparation, ils sont l'échelon de proximité des ressortissants de l'Office, qu'ils informent sur leur droit ;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils préparent les mémoires de proposition dans les ordres nationaux du monde combattant ;
- ils sont le « guichet unique » des dispositifs de reconnaissance et de réparation des harkis et rapatriés ;
- en matière de solidarité, ils mettent en œuvre la politique d'action sociale de l'Office ;
- en lien avec la transmission de la mémoire, leurs actions visent à transmettre aux jeunes générations la notion de

citoyenneté et les valeurs du monde combattant et à préserver le lien entre ce dernier et la Nation.

Placés sous la double tutelle de la direction générale de l'ONaCVG et selon les cas, des préfets, des hauts-commissaires (outre-mer) ou des ambassadeurs (au Maghreb), les directeurs de services de proximité animent un réseau de partenaires associatifs et institutionnels dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. Le directeur d'un service de proximité fait le lien entre le monde combattant et la société civile. Il est le conseiller du préfet pour ce qui touche au monde combattant et est souvent appelé à le représenter, à sa demande, lors des congrès ou des cérémonies patriotiques.

Reprises des tournées au Maroc

L'année 2022 a marqué la fin des restrictions sanitaires. Les tournées itinérantes ont repris à travers le royaume du Maroc et ont permis d'aller à la rencontre de ceux qui ne peuvent plus se déplacer.

En effet, bien que le service de l'ONaCVG n'ait qu'une implantation au Maroc, sise à Casablanca, 7 missions itinérantes sillonnent l'ensemble du royaume au cours de l'année, apportant aux plus isolés, âgés et démunis des ressortissants, les mêmes services qu'à Casablanca (soutien médico-administratif, social et financier). Ces tournées mobilisent une équipe mobile, composée de 4 agents du service : le docteur, le responsable administratif du centre d'appareillage et deux conseillers administratifs, à bord de deux véhicules du service auquel s'ajoute alternativement le directeur ou le directeur adjoint.

Chaque mission est préparée en amont par les agents du service. L'accompagnement systématique sur le terrain de la Fondation Hassan II, de l'association nationale des anciens combattants ainsi que du ministère de la Santé, grâce à leurs maillages territoriaux respectifs, permet de disposer de sites de stationnement sécurisés,

d'une aide et d'un soutien constants pour la gestion du public accueilli en grand nombre.

Ces missions sont très appréciées par les autorités locales marocaines, les ressortissants et les autorités françaises (ambassade et consulat). Elles permettent d'entretenir un rapport de proximité avec des populations âgées et isolées et offrent une visibilité de l'action de la France.

Lors de la tournée « Nord » du 19 au 23 février 2022, M^{me} Hélène Le Gal,

ambassadrice de France au Maroc, a tenu à honorer de sa présence l'équipe de l'ONaCVG du Maroc.

L'ambassadrice a ensuite pu échanger avec quelques ressortissants dont M. Abdelkrim El Ouziri, né en à Ain Reha. Ce vétéran de la Seconde Guerre mondiale, aujourd'hui âgé de 103 ans, réside à Ouezzane et s'est vu remettre un fauteuil roulant.

Ces missions organisées au long de l'année visent à prendre soin des ressortissants au plus près de chez eux.



La flamme du souvenir à La Réunion

Au cours de l'automne 2022, le service départemental de La Réunion a été un acteur important du parcours de la flamme du souvenir sur l'île.

La société des membres de la Légion d'honneur s'est chargée de recueillir fin octobre une réplique de la flamme du soldat inconnu, lors d'une cérémonie dédiée à l'Arc de triomphe. Cette flamme a ensuite voyagé en avion de Paris à l'océan Indien. L'accueil s'est fait en grande pompe à l'aéroport de Saint-Denis, avec les élus locaux, le préfet et le général commandant les forces armées de la zone sud de l'océan Indien. La flamme s'est ensuite déplacée sur les 24 communes du département, avec à chaque fois, la présence de scolaires et d'anciens combattants.

En point d'orgue, la montée de la flamme au sommet du piton des neiges (point culminant de l'océan Indien) à plus de 3000 mètres d'altitude ainsi qu'une rencontre intergénérationnelle regroupant plus de 500 élèves de la région. Le support permettant le transport a



été réalisé par le régiment du service militaire adapté) en collaboration avec l'Association réunionnaise des blessés des armées. Le conseil départemental souhaite garder cette réplique et compte lui dédier un emplacement où des cérémonies de ravivage en présence de jeunes et des autorités pourraient être organisées.

École de porte-drapeau dans le Cantal



L'École de jeunes porte-drapeaux du Cantal (EJPD15) a été lancée en juin 2022 à l'initiative de l'ONaCVG du Cantal, en partenariat avec la délégation militaire départementale et les services de l'Éducation nationale du Cantal. Orientée autour de 3 modules : théorie, pratique et participation à une cérémonie officielle, la formation offre la possibilité à des jeunes volontaires âgés de 14 à 17 ans, à l'échelle du département, de s'investir sur des cérémonies, accompagnés par leurs parrains. Un certificat et un kit citoyen leur sont remis à l'issue de la formation. En 2022, 26 jeunes porte-drapeaux ont été formés. La moitié d'entre eux ont déjà participé à plusieurs cérémonies à l'issue de la formation dont des enterrements d'anciens résistants et combattants. Tous vont poursuivre cette fonction.

Rendez-vous mémoire et citoyenneté dans le Finistère

Sous l'impulsion de l'Office, la 3^e édition du rendez-vous « Mémoire et citoyenneté » a eu lieu à Brest, le 29 novembre.

L'élaboration de cette journée s'est faite tout au long de l'année 2022. Un groupe de travail (GT) a été formé regroupant tous les acteurs majeurs du territoire : DSDEN, DDEC, associations patriotiques, élus de la ville accueillante, ministère des Armées. Le service départemental a assuré la coordination et le secrétariat de ce GT, en programmant des réunions mensuelles. En plus de ce GT, les équipes éducatives créent un comité pédagogique scientifique, afin de monter le projet avec les élèves, et rendre compte des actions menées entre élèves et professeurs. La journée du 29 novembre a commencé au cimetière militaire de Kerfautras par la restitution du projet pédagogique des élèves, où l'interdégré et l'interdisciplinarité sont mis en avant. Ensuite, s'est tenue la cérémonie commémorative des rendez-vous mémoire et citoyenneté, comprenant le volet culturel des élèves, et une partie plus solennelle sous autorité du préfet. Enfin, l'après-midi, trois

tables rondes se sont déroulées, ayant pour thème les lieux de mémoire. Plus de 900 élèves de plusieurs établissements scolaires ont participé à cette 3^e édition des rendez-vous. Les éditions sont programmées en avance, car les communes sont nombreuses à souhaiter accueillir cette journée. Il en va de même pour les professeurs, qui manifestent bien en amont leur volonté de participer au rendez-vous avec leurs classes. Le format des rendez-vous permet d'avoir un outil clefs en main pour les équipes pédagogiques, secteur privé et public confondu, qui n'hésitent pas à s'en saisir. La 4^e édition du rendez-vous mémoire et citoyenneté est d'ores et déjà en cours d'organisation et sera accueillie par la ville de Quimper.



SNU et Printemps des cimetières dans la Meuse



Une nécropole nationale à Bar-le-Duc, un jeune volontaire du SNU en mission d'intérêt général et l'opération nationale du « Printemps des Cimetières » : un tiercé gagnant au mois de mai 2022 !

Le jeune volontaire du SNU, ayant répondu à l'une des missions de valorisation d'une nécropole, s'est attelé durant plusieurs semaines à élaborer un « parcours de guerre » : choisir une dizaine de tombes, retrouver le parcours de ces hommes, les replacer dans leur contexte et dans celui du lieu. Avec comme objectif final de présenter le tout au public en jouant le rôle de guide dans le cadre de l'opération du Printemps des Cimetières. Devenu imbattable sur la forme des stèles, sur le parcours de soin des soldats, les conditions d'agencement des carrés et nécropoles, l'historien en herbe a transmis aux visiteurs la grande et la petite histoire de ces combattants, transcendant leur sacrifice. Il a permis à nos témoins d'un jour de mettre un pied dans la mémoire. Gageons qu'une telle expérience lui servira dans son futur engagement de citoyen. Il a été remercié vivement d'avoir mis en lumière ces hommes, les sortant un peu de l'oubli dans lequel ils étaient tombés.

Remises de drapeaux dans la Nièvre

Au cours de la cérémonie du 8 mai place Carnot à Nevers un drapeau des anciens combattants d'Indochine a été confié au lycée Jean-Rostand .



La convention signée entre l'ONaCVG et l'établissement a deux objectifs : continuer à mettre en valeur un drapeau dont l'association a été dissoute et sensibiliser la jeune génération au monde combattant et aux valeurs républicaines. Le lycée s'engage à participer à trois cérémonies les 8 mai, 8 juin, journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, et 11 novembre avec un élève porte-drapeau. Par ailleurs, lors de la cérémonie du 11 Novembre, toujours place Carnot, un drapeau des anciens combattants Rhin et Danube a été confié au collège des Courlis. Cette démarche s'inscrit

dans le projet de la classe de défense. Une convention a aussi été signée entre l'ONaCVG et l'établissement par laquelle celui-ci s'engage à faire participer un de ces élèves comme porte-drapeau aux cérémonies officielles notamment celle du 8 Mai et du 11 Novembre.

Une journée de la citoyenneté dans le Morbihan

Près de 2000 personnes ont participé à la journée « Célébrons la citoyenneté », allée Loïc-Le-Page, à Lorient, le 23 juin.

L'objectif était de réunir tous les acteurs intervenant dans le domaine de la citoyenneté, tous les services qui concourent à la sécurité, au secours, ainsi que les associations mémorielles ont participé au village de la citoyenneté où de nombreuses démonstrations étaient proposées au public. Dans ce cadre, l'ONaCVG du Morbihan animait le jeu de l'oie à destination des scolaires des premier et second degrés

ainsi. Pour continuer à transmettre aux jeunes les valeurs de la démocratie et de la République. Dans la soirée, en point d'orgue, sur le site du palais des congrès de la ville de Lorient, le préfet a remis le prix des « Petits artistes de la mémoire » à la classe des CM1-CM2 de l'école publique de Locqueltas. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des naturalisés, des récipiendaires de la médaille d'acte de courage et de dévouement, des associations patriotiques, des élus et des classes lauréates des concours mémoriels.



Sur les pas de la Résistance dans le Gard

En coopération avec le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Nîmes, deux jeunes volontaires du service civique, un professeur d'histoire et le soutien de la ville de Nîmes, une course d'orientation sur le thème de la Résistance a été organisée le 12 mai, à travers la ville de Nîmes.

Quarante jeunes de deux classes de 3^e du collège Lou Castellas de Marguerittes et du collège les Oliviers de Nîmes ont participé à cette course labellisée « Aux sports jeunes citoyens ! ». En présence de M^{me} Boissière, déléguée aux armées et au monde combattant, de M^{me} Rosiak, chef du centre du CSNJ de Nîmes et de M. Coget directeur du service départemental du Gard de l'ONaCVG, le départ s'est fait de l'esplanade Charles-de-Gaulle.

À l'aide d'un petit livret, les élèves ont dû rechercher sept lieux évocateurs de la Résistance à Nîmes, puis résoudre des énigmes liées à ces lieux avant de se rendre le plus rapidement possible devant la préfecture. C'est donc dans une ambiance sportive et de cohésion qu'ils ont arpenté les rues de Nîmes.

Les deux premiers groupes ont été récompensés par M^{me} Demeulenaere, secrétaire générale adjointe de la préfecture et par le lieutenant-colonel Mazel, délégué militaire départemental adjoint du Gard.

S'il y a eu un classement, ce sont tous les élèves et leurs accompagnateurs qui sont sortis vainqueurs d'une épreuve sportive, ludique et pédagogique.

Cette journée a aussi permis de tester le dispositif et a donné lieu à la publication d'une brochure, *Sur les pas de*



La Résistance, permettant aux sportifs comme aux autres de rééditer cette course ou tout simplement de découvrir de façon ludique des lieux chargés d'Histoire et de symboles.

Hommage aux victimes du terrorisme en Saône-et-Loire

Le 11 mars 2022, dans le cadre de la Journée d'hommage national aux victimes du terrorisme et à l'initiative du conseil de la vie lycéenne (CVL), le directeur du service départemental, accompagné de la directrice des services de l'association « France Victimes 71 », est intervenu pendant une journée auprès des élèves de la cité scolaire Camille-Claudé de Digoin. Les deux intervenants ont pu sensibiliser, durant trois séances de 90 minutes, le jeune public à l'accompagnement offert aux victimes du terrorisme, à la fois par l'État et les associations.

La journée s'est achevée par un hommage républicain réunissant tous les élèves, les équipes pédagogiques, la direction, la députée de la circonscription et le maire de la commune.

Parallèlement à cette action de sensibilisation, les jeunes du CVL ont organisé une collecte dans le lycée au profit du Bleu de France. Devant le succès rencontré, ils ont reconduit leur généreuse initiative sur la journée du 8 mai.

Un chèque de 640 € a pu être remis au directeur du service départemental qui a largement félicité les jeunes pour leur engagement citoyen exemplaire.



Lien armées-Nation en Charente



Le service départemental de Charente a organisé, en relation avec les services socio-culturels d'Angoulême et dans le cadre du lien armées-Nation, trois séances de témoignages d'anciens combattants de la guerre d'Algérie et des opérations extérieures, d'engagés et de porte-drapeaux, auprès des jeunes et des adultes volontaires des quartiers de Grand Font et Bel Air.

Ces séances se sont remarquablement déroulées avec des échanges riches entre les témoins et les habitants des quartiers. Les jeunes de ces quartiers ont ensuite participé pleinement à la cérémonie du 14 Juillet à Angoulême, notamment en chantant *La Marseillaise*. À l'issue de la cérémonie, un banquet républicain s'est tenu dans le quartier de Grand Font en présence des autorités civiles et militaires. Devant la réussite de l'opération, il est d'ores et déjà prévu de la renouveler en 2023.

Anniversaire des accords d'Évian en Algérie

Le mois de mars a donné lieu à plusieurs moments de célébration de la fin de la guerre d'Algérie.

Le 15 mars, les efforts conjoints du service de l'ONaCVG et de la chancellerie politique ont permis d'organiser une commémoration franco-algérienne autour de la mémoire de Mouloud Feraoun, Max Marchand et leurs compagnons des centres sociaux et éducatifs initiés par Germaine Tillon, ouvrant ainsi le cycle commémoratif du soixantième anniversaire des accords d'Évian. Le ministre des moudjahidines et des ayants droit, Laïd Rebiga, et l'ambassadeur de France en Algérie, François Gouyette, ont déposé deux gerbes devant la plaque commémorant l'assassinat par l'Organisation de l'armée secrète des six enseignants. L'ambassadeur de France a rappelé à cette occasion qu'il avait déposé cette gerbe au nom du président de la République française qui tenait par ce geste à exprimer toute sa considération pour l'action des enseignants des centres sociaux.

Portraits de femmes combattantes en Guadeloupe

Lorsqu'on parle de combattant OPEX, l'imaginaire collectif fait souvent référence à un combattant masculin. L'idée a été dès lors de trouver des combattantes d'hier et d'aujourd'hui, parmi toutes les armes, et de leur proposer de montrer les différents visages de l'engagement au féminin.

Une exposition inaugurée le 8 mars par le préfet de région a permis de mettre en lumière huit combattantes ayant servi sur les derniers théâtres d'opérations : ex-Yougoslavie, Afghanistan, Liban, Côte-d'Ivoire, Mali. Elles ont témoigné sur les raisons qui les ont poussées à rejoindre les armées françaises et échangé avec des invités impressionnés de leurs parcours. Ceux-ci ont découvert des femmes attachées au service de leur nation, ambitieuses et désireuses de commandement. Ces

Le 21 mars, deux séquences de la série documentaire *En guerre(s) pour l'Algérie* ont été présentées à l'Institut français d'Alger par son auteur Raphaëlle Branche (photo-ci-contre), historienne. La séance a été suivie d'un débat en présence de l'équipe de réalisation franco-algérienne et les témoins intervenant dans le documentaire. Elle a été introduite par l'ambassadeur de France et le directeur du service devant un public composé d'acteurs du monde associatif algérien, d'historiens, des élèves et professeurs du lycée international Alexandre-Dumas ainsi que des acteurs de la coopération culturelle en Algérie. Le 22 mars, un entretien sur la mémoire et l'histoire de la guerre d'Algérie a été organisé à El Afroun dans les locaux de la fondation « Mémoire de la wilaya IV » avec Jacqueline Gozland, sa vice-présidente, des membres de la fondation, de jeunes algériens et Raphaëlle Branche. Le 23 mars en matinée, l'historienne Raphaëlle Branche est intervenue au profit des élèves et professeurs du lycée international Alexandre Dumas sur le

thème « témoins, témoignages, histoire orale traitement des sources » (classes de 3^e et terminales ainsi que le club sciences po). L'après-midi s'est tenue une séance de témoignages croisés organisée au LIAD par l'ONaCVG avec les professeurs d'histoire de l'établissement en collaboration avec la fondation « Mémoire de la wilaya IV ». L'ensemble de la séance a été filmé et sera intégré dans un documentaire sur la transmission des mémoires réalisé par M^{me} Jacqueline Gozland.



femmes ont rencontré une « autre famille », d'autres pays et d'autres cultures. Elles ont aussi mené de front vie familiale et militaire, avec le lot d'incertitudes liées aux opérations extérieures. Elles ont également fait part de ce que l'institution leur avait apporté en terme d'ascension sociale, mais surtout du gage de confiance dont elles avaient pu bénéficier au moment de leur reconversion professionnelle.

Engagées hier, elles le sont encore aujourd'hui, car plusieurs d'entre elles sont investies au sein d'associations patriotiques où elles œuvrent pour les combattants OPEX.

L'exposition a été un succès, et a ensuite tourné dans plusieurs lieux, notamment l'université Roger-Toumpson où les femmes ont pu intervenir lors d'une conférence sur l'engagement au féminin.



Célébration de la révolte de Balata en Martinique

La cérémonie a été présidée par le préfet, en présence des représentants de la collectivité territoriale, du maire de Fort-de-France, des élus, du commandant des Forces armées aux Antilles, d'un parterre d'anciens combattants et de 35 lycéens.

Le 29 juin 1943, la garnison de Balata se révolte contre l'autorité de l'amiral

Robert, représentant de Vichy dans les Antilles Guyane, qui sous la contrainte armée, quitte le territoire.

La Martinique rejoint la France Libre. Un bataillon est formé, le bataillon de marche des Antilles n° 5 qui quitte l'île en mars 1944 et enlève la poche de Royan. Son commandant, le colonel Tourtet sera fait compagnon de la libération.

La cérémonie a donné lieu à des remises de décoration et à un dépôt de gerbes.



Exposition sur les harkis en Eure-et-Loire

Le service départemental a créé une exposition sur la communauté harkis à Dreux. Sous l'égide du sous-préfet de Dreux, un comité de pilotage a été créé et a réuni les associations de harkis, la mairie, le conseil départemental, mais aussi des enfants de harkis. Ce comité a donné les grandes orientations de l'exposition. La directrice du service départemental a ensuite mené un travail de recension des archives administratives et a recueilli des témoignages. Dix-huit panneaux ont vu le jour, retraçant l'arrivée des harkis à Dreux,

leur installation, leur vie quotidienne. Ces panneaux sont accompagnés de petites capsules vidéo reprenant les témoignages des enfants de harkis, et ceux d'une assistante sociale qui a suivi la communauté dès son arrivée à Dreux. Le vernissage a eu lieu le 21 septembre 2022 et a donné lieu à des belles retrouvailles entre l'assistante sociale et la communauté harkis qui ne s'étaient pas revus depuis 25 ans. L'exposition a été vue par plus de 3000 personnes à Dreux, puis a pris le chemin des archives départementales à Chartres.



Mémoire des harkis dans le Gers

Depuis 2015, le service départemental est au cœur du comité de pilotage présidé par la sous-préfète de Mirande en charge d'organiser la journée annuelle mémorielle en hommage aux harkis de Mirande-Berdoues et leurs familles.

Rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs locaux, ce comité de pilotage élabore tous les ans un programme qui favorise la diversité des vecteurs de transmission de cette mémoire : documentaire, film, lecture théâtralisée, témoignages, conférences. Pour la journée du 24 septembre 2022, sur proposition du service départemental, le choix s'est porté sur le spectacle vivant et plus particulièrement la danse contemporaine.

En effet, l'association « Résodance 32 » a accepté de travailler sur le sujet, ô combien délicat, de la guerre d'Algérie. Grâce à l'implication et à la créativité des deux chorégraphes, une quinzaine de danseuses âgées de 15 à 17 ans ont pu s'imprégner de cette période notamment grâce au nombreux témoignages recueillis par l'association mémorielle « Harkis Occitanie Mémoires ». Le spectacle *Dans les yeux de Zora* constitue donc le résultat tout à fait remarquable à l'issue de nombreux mois de répétitions en salle et sur site. La performance artistique impressionnante de 45 minutes a bluffé les quelque 150 personnes présentes en plein-air à Berdoues.

Une expérience unique pour l'association et les jeunes qui méconnaissaient l'histoire des harkis de Mirande-Berdoues.



Visite de la directrice générale en Nouvelle-Calédonie

M^{me} Peaucelle-Delelis s'est déplacée en Nouvelle-Calédonie du 29 mars au 4 avril. Elle a rencontré le monde combattant et patriotique du territoire ainsi que les autorités institutionnelles de l'État et locales. Elle a également pu s'entretenir avec les agents de ce service du bout du monde.

Un des temps forts de ce voyage a été la participation au conseil territorial pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation à la résidence du Haut-commissaire de la République. Ce conseil lui a permis d'appréhender un certain nombre de problématiques liées au statut particulier de la Nouvelle Calédonie et aux compétences accordées par l'État. À l'issue du conseil, elle a remis des Croix du combattant à des militaires de la nouvelle génération de feu. Un autre temps fort a été le vernissage d'une exposition sur les 80 ans de la bataille de Bir-Hakeim, chère aux calédoniens en raison de la participation

du bataillon du Pacifique, où la directrice générale a pu s'exprimer devant les représentants des associations d'anciens combattants, patriotiques et mémorielles, des institutions de l'État et territoriales et où elle a remis les billets d'avion pour une action mémorielle avec la DPJEJ/NC.

Durant le week-end, une visite aux associations de Bourail et La Foa lui a fait connaître la « brousse calédonienne ». Une remise de « coutumes »

par les présidents des associations, a clôturé ce voyage.

Ce déplacement aux antipodes a donné l'occasion à la directrice générale la possibilité de découvrir les particularismes et les contraintes liés aux statuts et à la localisation géographique de ce bout de France, mais également lui a fait découvrir un monde combattant, patriotique et mémoriel très solidaire et reconnaissant du travail effectué par le service de proximité de l'Office.



Suivi des blessés psychiques dans le Cher

En début d'année, l'ONaCVG du Cher est entré en contact avec le Centre psychothérapique départemental afin de favoriser la prise en charge d'urgence des ex-militaires atteints du syndrome post-traumatique (SPT), au sein du Centre d'accueil d'orientation et départemental (CAOD) de l'hôpital George-Sand de Bourges.

Le CAOD a la possibilité de faire le lien avec les hôpitaux militaires et de leur adresser les patients qui auraient été diagnostiqués comme souffrant d'un SPT.

L'objectif est double. Tout d'abord que les patients puissent suivre un traitement adapté, et dans un deuxième temps que leur blessure psychique soit reconnue en lien avec l'activité militaire.

Par ailleurs, l'ouverture en cours au sein de l'hôpital George-Sand d'un service de traitement post-traumatique permettra un suivi local des personnes.

Commémoration de la Résistance à Paris

En mémoire des sept jeunes résistants des bataillons de la Jeunesse jugés et condamnés à mort par l'occupant au Palais Bourbon du 4 au 6 mars 1942, une journée d'hommage a été organisée en présence du président de l'Assemblée nationale, d'historiens et de membres de la famille des suppliciés. En raison de l'obligation de réserve liée aux élections présidentielles, puis législatives, la commémoration s'est tenue le 17 février. Cette opération a été préparée en lien avec la direction et les équipes des hauts lieux de la mémoire nationale en

Île-de-France et avec le soutien de la Délégation académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté de Paris qui a permis la participation d'une classe de la cité scolaire Paul-Bert. La journée a débuté par une table ronde ouverte par le président de l'Assemblée et s'est poursuivie l'après-midi au Mont-Valérien. Une visite a été proposée aux scolaires, rejoints par un détachement de jeunes du SNU de la Garde républicaine. Une cérémonie animée par le SNU et les lycéens dans la clairière des Fusillés a clos la journée.



Deux poilus honorés en Polynésie

Samedi 25 juin 2022, les honneurs militaires ont été rendus aux soldats Mamoura-A-Maurirere et Tiavairau-A-Teamo, reconnus morts pour la France en 2016.

La France a rendu hommage, 105 ans après leur décès, à Mamoura-A-Maurirere et Tiavairau-A-Teamo, deux enfants du Fenua, engagés pour aller défendre la Mère Patrie, lors de la Première Guerre mondiale.

C'est un travail conjoint, de plus de huit ans, des délégués du Souvenir français de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de l'ONaCVG qui a permis le retour au Fenua de leurs cendres.

Ces deux poilus tahitiens, décédés de maladie en Australie en 1917 lors de leur déploiement vers la France, avaient été inhumés au *Rockwood Catholic Cemetery* de Sydney.

Leur histoire commence par leur incorporation au détachement de la compagnie d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie à Papeete en 1916.

Déclarés aptes au service armé, ils rejoignent leur formation d'affectation : le soldat Tiavairau-A-Teamo embarque le 28 mars 1916 et le soldat Mamoura-A-Maurirere le 9 mai 1916 à destination de la Nouvelle-Calédonie, où ils débarquent respectivement les 19 avril et 14 juin 1916.

Le 3 décembre, après de longs mois d'entraînement, le soldat Mamoura-A-Maurirere embarque à Nouméa sur le vapeur *Gange* à destination de la France. Malade, il est débarqué et hospitalisé lors d'une escale à Sydney. Après

des semaines de lutte contre la maladie, il rend son dernier soupir le 31 mars 1917. Le soldat Tiavairau-A-Teamo, également victime de problèmes de santé récurrents, est finalement réformé et réembarque à Nouméa sur le paquebot *Pacifique* à destination de Papeete le 1^{er} mai 1917. Malheureusement, pendant la traversée, son état se dégrade et il doit être hospitalisé lors de son escale à Sydney. Il décède finalement le 2 juin 1917 à l'hôpital et est inhumé dans le même cimetière que son camarade, mort deux mois plus tôt.



Le Poilu show dans les Bouches-du-Rhône

Le mardi 21 juin 2022, les classes ayant participé à l'édition 2021-2022 du concours « Les Petits artistes de la mémoire » dans les Bouches-du-Rhône avaient rendez-vous aux archives départementales pour assister au *Poilu Show* et recevoir leurs récompenses.

Cette année, l'ONaCVG a reçu des productions de neuf classes dans les Bouches-du-Rhône pour ce concours qui est réservé aux élèves de CM1 et de CM2. Les quatre classes primées (école primaire des Cabassols de Venelles, école La Blancarde de Marseille, école Maître Jeanne d'Aurons, école Rouet Charles Allé de Marseille) se sont retrouvées dans l'auditorium des archives départementales dans l'après-midi du 21 juin et ont pu profiter d'une performance adaptée de la pièce de théâtre *Le Poilu Show*. Écrit par Jean-Yves Le Naour, ce spectacle pédagogique est proposé par la compagnie La Naïve. Mêlant de façon réaliste et humoris-

tique fiction, documents d'archives, sons et images, cette création théâtrale a enchanté les petits artistes du département, qui ont posé de nombreuses questions à l'issue de chaque représentation. Ayant beaucoup ri au cours du spectacle, les jeunes élèves ont également indiqué avoir été très émus par la dernière partie de cette pièce, qui rend hommage à tous les combattants de la Grande Guerre.



Hommage aux déportés dans le Pas-de-Calais

À l'occasion du 80^e anniversaire des rafles de l'année 1942, le service départemental du Pas-de-Calais a organisé une journée pédagogique mémorielle sur la grande rafle du 11 septembre 1942 à Lens.

Cette manifestation intitulée « Hommage aux déportés, les jeunes du Pas-de-Calais se souviennent » s'est déroulée le 30 septembre 2022 à Lens en partenariat avec le mémorial de la Shoah, l'Éducation nationale et le soutien de la mairie de Lens, en présence de M. Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens, de M. Pierre Mazure, adjoint au maire de Lens, de M^{me} Cathy Apourceau-Poly, sénatrice, et de M^{me} Mady Dorchies-Brillon, conseillère régionale. Cette journée a été marquée par trois temps forts. À la salle du Colisée, 550 élèves ont pu écouter le témoignage particulièrement émouvant de

Événements multiples autour de la guerre d'Algérie en Ile-et-Vilaine

À l'occasion du 60^e anniversaire des Accords d'Évian, une programmation mémorielle a été élaborée conjointement par l'ONaCVG d'Ile-et-Vilaine, avec l'implication forte de la référente mémoire régionale, le conseil départemental d'Ile-et-Vilaine, les archives départementales et les associations mémorielles du département. Cette programmation, développée sur toute l'année 2022, s'est articulée autour de quatre axes principaux :

- une journée de formation des enseignants de l'académie de Rennes, en partenariat avec l'inspection pédagogique régionale, a rassemblé près de 90 enseignants bretons aux archives départementales (photo ci-contre) ;
- quatre soirées thématiques, organisées à l'auditorium des archives départementales, consacrées à des approches culturelles et sociales de la guerre d'Algérie, à travers le cinéma, la bande dessinée, le théâtre. Ouvertes à tous les publics, ces soirées ont été alimentées par des échanges et des débats ;

- la valorisation des sources et des ressources aux archives départementales, à travers une campagne de collecte de témoignages, la découverte guidée des archives liées à la guerre d'Algérie, le déploiement de l'exposition de l'Office, « La guerre d'Algérie, histoire commune, mémoires partagées ? » ;
- la création d'une œuvre théâtrale lors d'une résidence artistique dans un collège rennais.



M^{me} Lili Leignel, déportée à Ravensbrück et à Bergen-Belsen. Puis le public a pu assister au spectacle *Hommage aux déportés du 11 septembre 1942* interprété par deux classes du collège Jean-Zay à Lens et du collège Jean-Moulin à Barlin. Le matin, les élèves de ces deux établissements ont assisté à une conférence animée par M. Rudy Rigaut, historien, correspondant du mémorial de

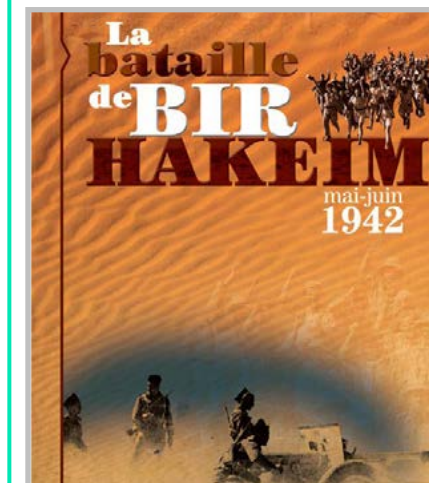
la Shoah, sur la déportation des juifs du Pas-de-Calais et la grande rafle du 11 septembre 1942. Les jeunes ont ensuite découvert les lieux de mémoire de la ville de Lens, notamment la gare où une plaque en hommage aux déportés a été apposée en 2002. La matinée s'est achevée par un dépôt de gerbes devant la plaque commémorative au monument aux morts de Lens.

Exposition Bir Hakeim dans l'Indre-et-Loire

Dans le cadre du 80^e anniversaire de la bataille de Bir Hakeim, une exposition a été présentée à l'hôtel de ville de Tours, du 26 septembre au 7 octobre.

Avec le soutien de la ville de Tours et la participation du Centre d'information et de recrutement des forces armées de la Marine, l'exposition a été réalisée par le service départemental d'Indre-et-Loire, épaulé par les délégations départementales de la Fondation de la France libre et de l'Institut des hautes études de défense nationale, et l'association des anciens combattants des services de renseignements.

De nombreux visiteurs, dont des élèves et des jeunes volontaires du service national universel ont pu découvrir cette bataille décisive de la Seconde Guerre mondiale grâce aux panneaux de l'exposition « La bataille de Bir Hakeim - mai-juin 1942 », et les maquettes de bateaux d'un collectionneur passionné, réserviste citoyen de la Marine nationale. Les représentants départementaux de la fondation de la France libre ont assuré les commentaires de l'exposition. La directrice du SD a représenté la préfète auprès des élus de Tours et des personnalités lors de la cérémonie d'inauguration organisée le 27 septembre. L'exposition a suscité l'engouement de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre de Tours qui a souhaité la présenter à l'ensemble du personnel civil et militaire du site dans les semaines qui ont suivi.



Hommage à un tirailleur en Corse-du-Sud

Le 6 janvier, à Bonifacio, dans le cadre de l'hommage rendu aux combattants africains, une cérémonie a mis en valeur l'histoire du sous-lieutenant Hammadi Bouakkaz, mort pour la France.

Ce tirailleur en casernement sur la commune de Bonifacio, rencontra M^{me} Lucie d'Arco, une bonifacienne qu'il épousa et avec qui il eut quatre enfants. Il quitta la Corse pour mourir en héros à Cassino, le 26 janvier 1944, lors de la bataille du Belvédère. Conformément à la convention établie entre l'association des maires de France et le ministère des Armées, cette cérémonie organisée par le service départemental de Corse-du-Sud sur l'invitation de M. Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio, s'est déroulée en présence de M. Arnaud Gillet, sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, de la famille du sous-lieutenant (SLT) Hammadi Bouakkaz, de nombreux maires et élus

de la région ainsi que des plus hautes autorités civiles et militaires de l'île. Un piquet d'honneur du 1^{er} régiment de tirailleurs (1^{er} RTir) d'Epinal, régiment garant des traditions de l'ensemble des anciennes unités de tirailleurs nord-africains, était accompagné d'un clairon et d'un tambour en tenue « Warad » de la Nouba, appellation de la musique militaire traditionnelle des tirailleurs. Ce piquet fait partie de la 4^e compagnie du 1^{er} RTir, compagnie gardienne

du fanion du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens, porteur de la devise « Sous la protection d'Allah », qui sera la dernière unité du SLT Bouakkaz. Après les prises de paroles, dont celle très émouvante de M^{me} Odette Bouakkaz, fille du SLT Bouakkaz, les autorités ont procédé au dévoilement d'une plaque mémorielle et au baptême de la place d'armes de la commune, devant une assistance nombreuse dont une douzaine de collégiens de Bonifacio.



Mémoire des morts en Afrique du Nord dans les Vosges

Après un important travail de recherches menées, sur plusieurs années, auprès des archives militaires, administratives et familiales, la publication du *Mémorial des Vosgiens morts pour la France en Afrique française du Nord - 1952-1962* a pu voir le jour en 2022. Une présentation officielle a été organisée, le 8 décembre, en préfecture des Vosges, devant la directrice générale de l'Office,.

Les invités ont découvert à cette occasion l'exposition « La guerre d'Algérie, histoire commune, mémoires partagées ? » et écouté une intervention de M. Tramor Quemeneur, historien spécialisé sur le sujet. Le *Mémorial des Vosgiens morts pour la France en Afrique française du Nord. 1952-1962* se présente sous la forme d'un recueil biographique comprenant 164 fiches individuelles, plus ou moins longues en fonction des éléments trouvés, enrichi de cartes, statistiques ou chronologies des combats. Ce livre permet de rendre hommage à ces anciens combattants morts en Afrique du Nord dans l'accomplissement de leur devoir ainsi qu'aux familles des 164 vosgiens qui ne revirent jamais leur sol natal. Au-delà de l'hommage, cet ouvrage servira d'outil de transmission de la mémoire, et pourra constituer un support de travail et de recherche pour les historiens et les familles.



Mémoire de la guerre de Corée à Belfort

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général du Service national universel, effectuée auprès du service départemental de l'ONaCVG du Territoire de Belfort, Sarah-Méora Rossi a été missionnée afin de collecter le témoignage d'un ancien combattant, et sa valorisation auprès d'un jeune public. Elle a choisi la guerre de Corée, conflit souvent méconnu de la jeunesse et du grand public. Elle a planché sur le contexte historique, rédigé un questionnaire et contacté le colonel Ozwald, ancien du bataillon français de l'ONU en Corée. Elle a enfin organisé, le 16 mars, une rencontre entre celui-ci, les jeunes cadets de la Défense et les volontaires de l'Epide de Belfort.



Plantation de Bleuet en Côte d'Or



Vendredi 6 mai 2022, les élèves de l'école primaire de Laignes (commune située à l'extrême nord-ouest du département de la Côte d'Or) ont été sensibilisés aux symboles et aux missions de l'Œuvre nationale du Bleuet de France.

Les écoliers ont d'abord pu échanger durant 2 heures en classe au cours de la matinée avec Bruno Dupuis, le directeur de l'ONaCVG de la Côte d'Or, et l'après-midi fut consacrée à une séance intergénérationnelle en lien avec l'Ehpad de la commune qui héberge quelques ressortissants de l'Office. Après un rappel du symbole qu'incarne cette fleur du souvenir et l'importance des dons au profit des anciens combattants, veuves et pupilles de la Nation, militaires blessés ou victimes d'actes terroristes en difficulté, les élèves et les résidents ont procédé à la plantation de fleurs de bleuet préparées par la fleuriste de la commune, le long d'une allée dédiée dans le jardin de l'établissement. Ce geste fort a été réalisé en présence de M. Jean-Michel Antoni, le maire de la commune et de M. Michel Thevenot, le président du comité local du Souvenir français accompagné de son porte-drapeau et de familles de résidents. À l'issue, l'Ehpad a offert un copieux goûter et, en guise de remerciement, les élèves se sont spontanément levés pour chanter notre hymne national.

Hockeyeurs solidaires du Bleuet en Loire-Atlantique

Sous l'impulsion de Mili-Atlas, qui sponsorise le club de hockey-sur-glace de Nantes, un « Match des armées » a été organisé le 19 février à la patinoire du petit port à l'occasion de la rencontre de première division face à Marseille.

Les joueurs nantais ont revêtu à cette occasion un maillot aux couleurs de l'armée de Terre, floqué du Bleuet de France. Cette rencontre a permis d'évoquer le parcours d'anciens OPEX à l'image des deux vices-présidents du



conseil départemental de l'ONaCVG qui ont donné le coup d'envoi. Franck Harion est le président départemental de l'Anopex. Il a été projeté à Djibouti, en République centrafricaine et a participé à la Guerre du Golfe. De son côté, Patrick Hamon, secrétaire-adjoint de l'UNC départementale, a été gendarme en Centrafrique au milieu des années 1990. Après le match, les maillots des hockeyeurs nantais ont été mis aux enchères. Les bénéfices ont été versés au Bleuet de France. La remise du chèque d'un montant de 2200 € a été effectuée à l'occasion de la rencontre face aux Corsaires de Dunkerque.

La Haute-Loire court pour du Bleuet

À l'initiative de l'ensemble scolaire Saint-Jacques de Compostelle et sous l'impulsion des responsables de la CDSG de la 3^e prépa-métiers du lycée Anne-Marie-Martel du Puy-en-Velay, le traditionnel cross d'automne était, cette année, placé pour la première fois de son histoire sous les auspices du Bleuet de France et du programme « Aux sports jeunes citoyens ! », en partenariat avec le service départemental de l'ONaCVG. C'est ainsi que le vendredi 21 octobre 2022, près de 350 élèves de cours moyen des écoles Saint-Joseph d'Espaly et Saint-Joseph du Rosaire ; du collège Saint-Joseph-le-Rosaire, et des CAP de l'ensemble scolaire Saint-Jacques-de-Compostelle du Puy ont pu s'élaner durant tout l'après-midi sur la piste d'athlétisme du stade Charles-Massot au Puy-en-Velay. En contrepartie d'un don global

effectué au profit de l'ONBF, chaque coureur et coureuse s'est vu offrir son propre bleuet broché.



Mémoire et citoyenneté au cœur des territoires

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses initiatives commémorant le 60^e anniversaire de la guerre d'Algérie, ainsi que les événements historiques importants de 1942. La fréquentation des hauts lieux de la mémoire nationale a fortement augmenté revenant à des niveaux équivalents à ceux précédant la crise sanitaire.

Le fait marquant



60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

Le 16 mars 2022, l'Office a organisé une séance de témoignages croisés devant des élèves de première et de terminale du lycée Clément-Ader d'Athis-Mons (Essonne), en présence de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Lors de la cérémonie de commémoration du 19 mars à l'Élysée, le dispositif des témoignages croisés de l'ONaCVG a été mis à l'honneur. Quatre témoins travaillant avec l'Office ont été invités à faire part de leurs vécus avant le discours du président de la République.

Cette année encore, l'Office a conjugué hommage et transmission des valeurs de la République dans la mise en œuvre de la politique mémorielle du ministère des Armées. Il densifie ses partenariats avec les porteurs de mémoire en France mais également à l'étranger.

Les concours jeunesse : « Petits artistes de la mémoire » et « Bulles de mémoire »

Plus de 5000 jeunes se sont inscrits au concours de bande dessinée « Bulles de mémoire » et près de 4000 aux « Petits artistes de la mémoire ». La dimension internationale de ces deux concours s'affirme grâce à des partenariats noués avec nos homologues européens. 1

L'ONaCVG investit les Rendez-vous de l'Histoire de Blois

L'ONaCVG s'affirme comme un acteur important des Rendez-vous de l'Histoire de Blois qui voient chaque année converger près de 1000 historiens, écrivains, journalistes et politiques participer à près de 600 débats, conférences, projections, expositions, salon du livre. C'est un temps et un lieu d'échanges auquel assistent près de 45000 festivaliers en 5 jours. L'ONaCVG y organise un nombre croissant de tables rondes et de rendez-vous très suivis.

Montée en puissance du programme « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie »

L'année 2022 a été marquée par le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. L'ONaCVG a su se mobiliser afin de faire dialoguer les mémoires plurielles de ce conflit. Grâce à la forte implication de ses services de proximité, l'Office a mené plus de 200 actions mémorielles en France, en Afrique du Nord et en outre-mer autour de la guerre d'Algérie.

Afin de poursuivre le travail de dialogue des mémoires porté par l'Office, le programme « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie » a été renforcé et déployé partout en France à l'occasion du 60^e anniversaire. Au travers de son réseau des référents régionaux mémoire, l'ONaCVG a organisé 70 séances de témoignages à plusieurs voix tout au long de l'année, touchant près de 4500 jeunes.

Le dispositif de l'appel à projets pédagogiques « Rencontre avec les témoins de la guerre d'Algérie », déjà organisé dans les académies d'Aix-Marseille (photo ci-dessous), de Nice et de Strasbourg en partenariat avec l'Éducation nationale, a été étendu avec succès en 2022 aux académies de Montpellier et de Toulouse.



En parallèle, 13 formations à destination des professeurs ont été organisées, touchant au total 650 d'entre eux. Une version enrichie et actualisée de la mallette pédagogique numérique a été diffusée en mars 2022. Par ailleurs, l'expertise des agents de l'Office a été requise par Science Po Paris. Vincent Bervas et Jean Salvat sont intervenus lors d'une séance consacrée à l'enseignement de la guerre d'Algérie durant le séminaire dirigé par Benoît Falaize.

Des nouveaux partenariats ont été noués, afin de permettre la collecte et la valorisation de témoignages d'anciens acteurs de la guerre d'Algérie (association MIRA en Alsace, archives départementales de la Haute-Loire), ou la création de pochettes pédagogiques en lien avec les archives départementales du Nord.



Dans le cadre du travail autour des mémoires des harkis et des forces supplétives, l'Office a été étroitement associé aux travaux mémoriels de la commission

1 - Le séjour trinational des lauréats de « Bulles de mémoire »



Depuis 2020, les 30 jeunes lauréats allemands, belges et français du concours se retrouvent pour un séjour à visée mémorielle de 5 jours au cours duquel ils approfondissent leurs connaissances historiques et mémorielles des conflits contemporains. Cette rencontre est soutenue par l'Office franco-allemand de la jeunesse.

Mission Transmettre

présidée par Jean-Marie Bockel. De nombreuses actions autour de ces mémoires ont également été menées par les services de proximité, telles que la création d'une exposition « Les harkis et Dreux » en Eure-et-Loir, ou l'installation de panneaux d'information mémoriels sur les anciens hameaux de forestage de Montoulieu-Ginabat (Ariège) ou de Sault (Vaucluse).

Le 80^e anniversaire de l'année 1942

Au-delà des onze journées de commémorations nationales, l'année 2022 a été marquée par le cycle mémoriel autour des événements marquants de l'année 1942. Des nombreuses actions ont été menées par les services de proximité afin de mettre en avant la mémoire des rafles et

2 - L'appel à projets pédagogiques « Rafles de l'été 1942 en zone Sud »



Organisé en partenariat avec la Fondation du Camp des Milles et avec le soutien de la région Sud, ce projet visait à associer la jeunesse aux commémorations du 80^e anniversaire des rafles de l'été 1942.

Ainsi, des collégiens et lycéens de chacun des six départements de la région PACA ont travaillé au cours du 1^{er} trimestre avec leurs enseignants sur le déroulement des rafles dans leurs départements respectifs, sur le parcours de personnes déportées depuis leur département ou encore sur des actions de sauvetage durant l'été 1942.

Le 13 décembre 2022, les six établissements participants (environ 150 jeunes) se sont retrouvés au site mémorial du Camp des Milles pour une journée de commémoration et de restitution.

de la déportation des Juifs en 1942 ², du raid de Dieppe, ou encore de la bataille de Bir Hakeim.

En région Bretagne, le projet « Héroïnes » a été porté par l'Office. Celui-ci a permis de mettre à l'honneur, au travers d'une exposition dans le métro de Rennes et d'une création théâtrale à la prison Saint-Jacques de Rennes, des portraits de femmes résistantes ou combattantes de Bretagne.



En région Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, l'Office a procédé, en lien avec les communes concernées, à la pose de panneaux d'information valorisant la mémoire de la ligne de démarcation. En Île-de-France, les services de l'Office ont organisé une table ronde à l'Assemblée nationale et une cérémonie au Mont-Valérien à l'occasion des 80 ans des procès du Palais Bourbon.

En région Normandie, l'Office a été étroitement associé à l'organisation des cérémonies du 80^e anniversaire de l'opération Jubilee et a été à l'initiative de plusieurs projets pédagogiques en lien avec les communes de la région dieppoise.

Enfin à Toulon, un colloque a été organisé en présence de lycéens français et marocains qui ont pu présenter aux universitaires les travaux qu'ils ont réalisés sur la Méditerranée durant la Seconde Guerre mondiale.

La valorisation des lieux de mémoire

Responsable de l'entretien et de la rénovation des 290 nécropoles, 10 hauts lieux de la mémoire nationale et 2 200 carrés militaires qui composent le patrimoine

Mission Transmettre

de pierre du ministère des Armées à travers sa direction des patrimoines de la mémoire et des archives, l'ONaCVG est également chargé de leur valorisation, par l'organisation d'événements pédagogiques et culturels.

Ces lieux d'hommage et de souvenir sont propices à la transmission, à la réflexion et à la formation citoyenne.

Les nécropoles nationales et carrés militaires

Témoignages immédiatement perceptibles des conflits contemporains, les nécropoles nationales sont des sites que l'Office s'attache à valoriser et à rendre accessibles, notamment auprès du jeune public.

L'année 2022 a une nouvelle fois été l'occasion pour l'Office de développer des vecteurs de compréhension de l'histoire de ces lieux, afin que le public puisse appréhender plus facilement les mémoires portées dans les nécropoles. Cérémonies, médiations guidées, création de dépliants ou installation de panneaux d'information : ces dispositifs pédagogiques sont autant de manières d'améliorer la compréhension de ces lieux et d'honorer la mémoire de ceux qui y reposent.

Au total, plus de 120 actions de valorisation ont été menées sur les nécropoles nationales et carrés militaires de toute la France avec plus de 9 500 participants. ³

Les hauts lieux de la mémoire nationale

Les hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) symbolisent chacun un aspect particulier des conflits contemporains. Ils sont des lieux privilégiés de transmission citoyenne gérés et valorisés par l'ONaCVG, permettant de lutter au quotidien contre les falsifications haineuses de l'histoire. L'ONaCVG est ainsi un partenaire central du réseau des lieux de mémoire animé par le mémorial de la Shoah.

La fréquentation des HLMN est en hausse constante sur l'ensemble des sites avec plus de 400 000 visiteurs en 2022.

Le CERD - l'ancien camp de concentration de Natzweiler/Struthof

Après les différentes complications liées à la Covid, l'activité du site a repris peu à peu son rythme habituel, et sa fréquentation est désormais comparable à celle d'avant la crise sanitaire.

L'année 2022 a permis de déployer des audioguides sur le terrain et de poursuivre le renouvellement des instruments pédagogiques afin de mieux accompagner les visiteurs et les enseignants sur le site.

3 - Participation au Printemps des cimetières



Patrimoine Aurhalpin et l'ONaCVG ont signé en février 2022 une convention de partenariat dans le cadre du Printemps des cimetières, avec pour objectif commun la mise en valeur du patrimoine funéraire. L'ambition est de développer l'offre d'animations dans les nécropoles nationales et carrés militaires sur le territoire français et de favoriser la participation des services de proximité de l'ONaCVG à l'évènement. Treize services départementaux de l'Office furent impliqués dans cette opération et 16 animations proposées ainsi que 23 visites guidées. Pour cette première année de collaboration, les chiffres sont les suivants :

- 16 animations proposées par ou en lien avec des services départementaux de l'ONaCVG ;
- 13 services départementaux impliqués ;
- 23 sites visités, gérés par l'ONaCVG (nécropoles nationales et carrés militaires).

Le bilan est très positif et le partenariat est renouvelé pour la prochaine édition de l'évènement en mai 2023.

Mission Transmettre

En matière d'exposition temporaire et d'événements, l'année 2022 a été fortement marquée par la question des expérimentations et exactions menées au nom de la science au camp par des scientifiques nazis, cela dans la continuité de la présentation du rapport de la commission historique pour l'histoire de la faculté de médecine de la Reichsuniversität Straßburg début mai. Grâce à un partenariat avec l'université de Strasbourg, une exposition sur ces liens multiples a pu être proposée au même moment. L'inauguration de celle-ci a été organisée de pair avec la réouverture et la présentation de la nouvelle muséographie de l'annexe abritant la chambre à gaz, le 25 novembre 2022. La transmission de la mémoire des horreurs commises, notamment par des médecins, est assurée. Le coût de ce chantier s'élève à 1,66 million d'euros. Onze entreprises y ont participé.



Chiffres clés

1200 actions de transmission menées dans les territoires.

1200 utilisations des expositions de l'Office dans tous les territoires.

Plus de **900** interventions de l'ONaCVG en milieu scolaire et près de **30** formations d'enseignants par les agents de l'ONaCVG.

Plus de **200** actions menées par l'ONaCVG dans le cadre du SNU.

Un million d'euros de budget consommé pour les actions nationales et locales, dont **300 K€** pour la programmation dans nos lieux de mémoire.

107 K€ de budget alloué en subvention pour une centaine de projets soutenus.

Près de **9000** jeunes participants à nos concours jeunesse.

Mémorial du Mont-Valérien

L'offre de médiation, renforcée tous les ans par les équipes du Mont-Valérien, a été encore enrichie durant l'année 2022. Ainsi, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, des visites guidées ont été proposées au grand public pour découvrir la forteresse du Mont-Valérien. De même, lors des Journées nationales de l'architecture, le mémorial a proposé, à travers plusieurs actions de médiation, la découverte du site ainsi que le décryptage et l'analyse des hauts-reliefs du Mont-Valérien, symboles des récits de la France combattante.



Au cœur du lieu d'histoire et de mémoires de la Seconde Guerre mondiale, le mémorial du Mont-Valérien a organisé deux séances de projection en plein air exceptionnelles, revenant sur des épisodes de l'année 1942 mais aussi l'importance de la transmission citoyenne. Ces projections en plein air ont été accompagnées de visites du mémorial et d'échanges autour des films présentés, en complémentarité avec plusieurs conférences proposées en 2022 par les équipes du mémorial.

Enfin, les équipes de médiation des hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France ont proposé leur première journée portes ouvertes pédagogiques. Évènement inédit, cette journée a été l'occasion de faire découvrir les actions mises en place par nos équipes de médiation, à destination des élèves et étudiants de tous les niveaux.

Mémorial des martyrs de la Déportation

Afin de répondre au besoin de plus en plus important de médiation sur ce HLMN, plusieurs actions pédagogiques ont été organisées, notamment lors d'événements culturels importants. Ainsi,

Mission Transmettre

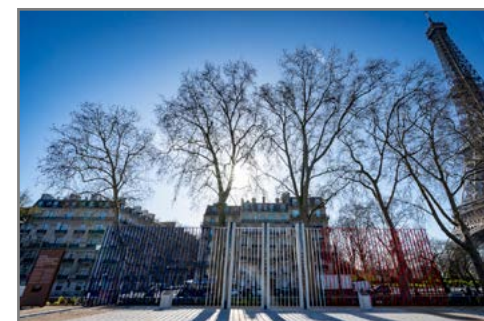
à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le mémorial a proposé, à travers de multiples visites en langues étrangères (espagnol, anglais, allemand), la découverte de son architecture, son histoire et les mémoires qu'il porte et transmet depuis 60 ans.

De même, lors des journées européennes du patrimoine (JEP), le mémorial a également proposé un concert d'Hélios Azoulay et de l'Ensemble de musique incidentale. Lors des Journées nationales de l'architecture, le mémorial a organisé, à travers plusieurs actions de médiation, la découverte du site ainsi que l'étude du lien entre architecture et mémoire. Enfin, à la suite du succès de la dernière édition des JEP, plusieurs projections cinématographiques en plein air ont permis de revenir sur l'année 1942 par le visionnage de chefs-d'œuvres du 7^e art, mais aussi de souligner l'importance du travail de la justice et des historiens pour conserver la mémoire des faits.

Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Quai Branly)

La médiation sur ce HLMN s'est renforcée en 2022 avec plusieurs actions de valorisation organisées sur le site ainsi que la conception d'une trame de visite guidée.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le mémorial a proposé une visite thématique du lieu, ce qui a notamment permis une mise en avant de la récente rénovation du HLMN. Par ailleurs, au mois de juin 2022, le théâtre de l'imprévu et les hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France, avec le soutien du théâtre du Gymnase Marie-Bell ont proposé deux dates de représentations pour une lecture théâtralisée de l'œuvre de Germaine Tillion.



Le Monument aux morts pour la France en opérations extérieures

Le succès rencontré par la première visite guidée du Mopex proposée aux Journées européennes du patrimoine 2021, a permis de pérenniser cette offre de médiation, qui est aujourd'hui proposée chaque 2^e dimanche du mois.

Un projet d'application de valorisation numérique est par ailleurs en cours de développement. Cette médiation spécifique sera disponible en version mobile et via deux bornes interactives positionnées à côté du monument, permettant d'en découvrir l'histoire, d'en apprendre plus sur les opérations extérieures et les soldats qui y ont pris part. L'utilisateur pourra visiter le lieu à distance, écouter des témoignages, découvrir le parcours des 580 soldats dont le nom est inscrit sur le monument, et échanger sur un forum. Des recherches de financement sont en cours et permettront de poursuivre le projet.



Mémorial national de la prison de Montluc

Le mémorial propose une offre pédagogique composée de visites et d'ateliers variés afin de permettre aux élèves et aux enseignants d'appréhender au mieux l'histoire de la prison. Adaptées aux programmes scolaires, les visites comme les ateliers visent non seulement à faire découvrir le lieu, mais également à sensibiliser les élèves à la démarche historique et susciter une réflexion et des échanges autour des nombreuses thématiques abordées au mémorial.

Mission Transmettre

Au-delà de l'offre classique de visites du mémorial ainsi que des cérémonies organisées sur site, plusieurs actions de médiation ont été proposées : concours en langue des signes française (LSF) pour la création du signe qui nommera le mémorial dans la LSF, visites guidées de l'exposition « Train 14166 », visites en LSF, organisation du campus des ambassadeurs à Lyon (octobre 2022), conférences, projections en plein air. L'exposition temporaire « Proche » de Grégoire Korganow a constitué une première opération de valorisation de l'aile des femmes.



Soucieux d'assurer la pérennité du site de l'ancienne prison de Montluc tout en poursuivant le développement du HLMN, le ministère des Armées et l'Office national des combattants et des victimes de guerre ont souhaité engager un ambitieux projet de rénovation pour le Mémorial national de la prison de Montluc, d'une ampleur inédite depuis sa création. Par cette opération, prévue sur 3 années entre 2022 et 2025, l'État investit un budget de plus de 8 millions d'euros.

Mémorial du débarquement et de la libération de Provence (mont Faron)

Le mémorial a organisé en 2022 son tout premier cycle de conférences. Cela lui a permis d'aborder des thématiques diverses, en lien avec sa programmation culturelle et notamment, son exposition dédiée au Casabianca. Sont ainsi intervenus pour ces « Rendez-vous du Faron » Jean-Baptiste



Romain, Antoine Grande, Ivan Cadeau, Olivier Laliou ou encore Isabelle de Saizieu. L'exposition « L'épopée du Casabianca » a été conçue en partenariat avec d'autres institutions (l'ESNA, le musée de la Marine, le musée de la Corse...). En écho, diverses activités ont été proposées au public : conférences sur le Casabianca et sur le commandant Jean l'Herminier par l'auteure Anne de Saizieu, séances de dédicace de deux ouvrages par ces deux conférenciers, conception d'un livret jeu spécifique à destination du jeune public ainsi que des visites thématiques de l'exposition. La projection en plein air d'un film relatant les exploits du sous-marin et de son équipage a par ailleurs été proposée.

Partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse

Suite à la signature de la convention en 2021, l'Office a poursuivi en 2022 son travail auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse notamment en organisant en octobre une première session de formation à Marseille sur l'Histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie pilotée par la référente régionale mémoire pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Laetitia Vion, et le directeur du service départemental des Bouches-du-Rhône, Abderahmen Moumen.



Mission Transmettre

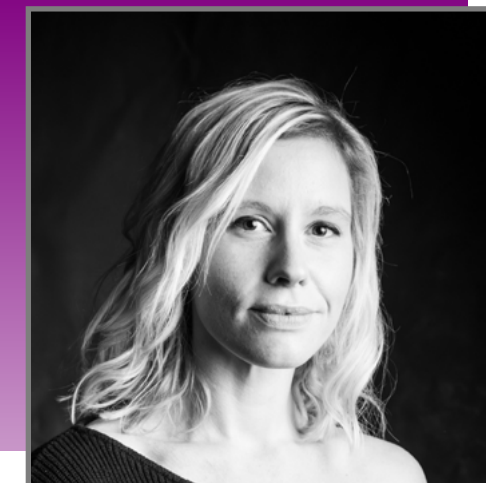
Nathalie Bidan

Référente régionale Mémoire de Bretagne

« J'ai travaillé 8 ans à la Ville de Rennes comme responsable du patrimoine funéraire. C'est durant cette période que j'ai découvert l'ONaCVG, ayant eu d'excellents échanges avec l'équipe du service départemental d'Ille-et-Vilaine pour plusieurs projets mémoriels autour du carré militaire du cimetière de l'Est de Rennes et du Centenaire de la Grande Guerre. J'ai ensuite pris un poste de directrice artistique d'un festival médiéval en Bretagne durant deux ans, où j'ai pu développer la création de spectacles historiques et le pilotage de projets, avec une bonne dose de coordination ! En octobre 2021 je suis arrivée sur le poste de référente régionale mémoire de Bretagne à l'ONaCVG. J'y ai vu une formidable opportunité de développer le travail de mémoire et le montage de projets mémoriels avec des équipes humaines et riches de compétences.

Je travaille en lien avec les directeurs des services départementaux pour les accompagner dans leurs projets mémoriels, et proposer également de nouvelles actions à réaliser sur les territoires, en lien avec nos partenaires institutionnels, associatifs et pédagogiques. Le calendrier de 2022 a été bien rempli, et les actions variées. Parmi toutes, il y a eu « Héroïnes », programmation mémorielle de l'ONaCVG en partenariat avec la Ville de Rennes et les associations locales. Une thématique forte et ancrée sur le territoire, en mettant en valeur les femmes en lien avec Rennes et la Seconde Guerre mondiale, qu'elles aient été résistantes ou déportées. La programmation a pris forme avec plusieurs temps.

À commencer par une exposition photo dans le métro de Rennes, ce qui nous permettait de pouvoir sensibiliser les 70000 usagers quotidiens ! Des photos de nos héroïnes étaient installées sur les quais, avec un QR Code qui renvoyait à un site internet : heroines-rennes.fr.



Les publics pouvaient (et peuvent encore) y découvrir les biographies et les portraits d'une trentaine de femmes héroïnes. Nous avons aussi proposé aux visiteurs d'y contribuer en soumettant de nouvelles biographies. Également, nous avons conçu un spectacle avec une compagnie théâtrale. « Héroïnes » fait revivre 3 personnalités féminines locales qui accompagnaient les publics dans des lieux emblématiques de la ville. La présence et l'émotion des enfants et petits enfants de ces héroïnes fut une belle consécration. Une belle couverture médiatique (presse, radio, TV...) et les retours des publics nous ont motivé à continuer sur cette lancée !

À l'Office, ce qui me plaît le plus, c'est de créer et d'échanger avec différentes équipes, dans les territoires comme avec le département Mémoire et citoyenneté du siège. Les perspectives mémorielles me motivent, et je suis convaincue par le rôle du spectacle vivant au service du travail de mémoire. Cela permet aux plus jeunes d'appréhender les conflits contemporains avec une dimension sensible. La force des émotions est indispensable pour comprendre l'ampleur de ces heures sombres dans la construction de notre citoyenneté d'aujourd'hui, et le spectacle (théâtre, musique...) a vraiment un rôle à jouer. J'ai hâte de poursuivre en ce sens !

Une moment de transition pour le Bleuet de France

Le fait marquant



Creation du fonds de dotation du Bleuet de France
Le 16 décembre 2022, le fonds de dotation du Bleuet de France a installé son conseil d'administration à son siège social, rue d'Aguesseau à Paris. Le fonds avait auparavant été déclaré au Journal officiel le 5 juillet, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Bleuet de France a perçu plus de 2 millions d'euros de recettes en 2022. C'est le fruit d'une montée en puissance constante réalisée depuis plusieurs années, aidée par l'implication de nombreux partenaires, notamment les forces armées. L'année 2022 marque également la création du fonds de dotation du Bleuet de France.

I. Les missions du Bleuet

L'Œuvre nationale du Bleuet de France est une œuvre caritative qui apporte son aide aux ressortissants de l'Office. Intégrée à l'ONaCVG depuis 1991, elle est devenue, depuis le 5 juillet 2022, un fonds de dotation.

Le Bleuet de France a deux missions essentielles, la solidarité et la transmission mémorielle. Il soutient au plus près de leurs besoins, les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme.

Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros sont consacrés aux aides accordées aux pupilles de la Nation, à la solidarité avec les soldats blessés en OPEX, au maintien à domicile des ressortissants les plus âgés en situation de dépendance et à l'amélioration des conditions de séjour des anciens combattants dans les Ehpad labellisés.

Le Bleuet de France soutient aussi des projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits contemporains afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises. Grâce aux dons, il finance de nombreux projets et manifestations à caractère culturel, citoyen et pédagogique.

Les recettes collectées auprès du public pour le Bleuet de France pour l'année 2022 sont de 2 002 053 € et se répartissent comme suit :

- Collectes sur la voie publique : 1 138 660 € ;
- Dons de particuliers : 194 015 € ;
- Dons d'associations (anciens combattants, mémorielles, etc.) et d'entreprises : 521 242 € ;
- Subventions de municipalités : 64 895 € ;

Recettes du Bleuet de France : 2 002 053 €



- Royalties des ventes de produits dérivés : 83 241 € (boutique en ligne, revendeurs, etc.)

II. Solidarité

En 2022, les dépenses du département de la solidarité issues des fonds du Bleuet de France se sont élevées à 590 774 €.

Les Ehpad labellisés Bleuet de France
Créé en 1999, le label Bleuet de France garantit aux anciens combattants, aux victimes de guerre, du terrorisme, aux pupilles de la Nation, aux veuves et aux orphelins de guerre, un accueil de qualité en Ehpad.

Cette année, plus de 20 000 € ont été versés à ces établissements, notamment dans le cadre d'achats de prestations et d'équipements de bien-être pour les résidents.

Les colis de fin d'année
L'Office a une fois de plus participé à l'opération colis de Noël, en partenariat avec la Fédération nationale des combattants volontaires (FNCV) et l'association Solidarité Défense. À l'approche des fêtes de fin d'année, un colis est envoyé aux ressortissants les plus démunis et isolés.

Accompagnement des blessés
Le dispositif d'accompagnement des blessés psychique Athos est un moyen de réhabilitation psycho-sociale créé par l'armée de Terre en lien avec l'Igesa. Les maisons Athos, réparties sur le territoire français, accueillent des blessés qui souhaitent suivre un programme non médicalisé adapté, et personnalisé. Les membres des maisons le sont à vie.

L'Office a, cette année, consacré plus de 13 000 € de crédits Bleuet pour la prise en charge des transports des militaires blessés vers les maisons Athos.

Accompagnement du « Cœur des Invalides »
En 2020, le Bleuet de France avait soutenu à hauteur de 80 000 € la rénovation du foyer de l'Institution nationale des Invalides, le « Cœur des Invalides ». En 2021, l'ONaCVG signait une convention

avec l'association du Foyer des Invalides pour une durée de 3 ans. Par cet accord, l'Office s'engageait à verser 20 000 € par an pour le fonctionnement de ce lieu de bien-être.

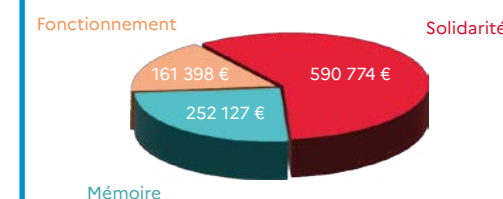
Aménagement de l'HIA Bégin
137 000 € ont été investis pour des travaux et aménagements à l'hôpital d'instruction des armées Bégin. L'aide définitive, répartie sur plusieurs années, devrait être de 300 000 €.

Reconstruction par le sport
Le Bleuet de France s'implique dans des projets collectifs de reconstruction par le sport à destination des ressortissants de l'ONaCVG. Cette année, 120 000 € ont été dirigés vers ce poste. Depuis leur création, le Bleuet soutient les Rencontres militaires blessures et sports grâce à une subvention annuelle de 25 000 €.

Le Bleuet de France soutient les blessés sportifs de haut niveau en association avec le Centre national des sports de la Défense (CNSD), notamment auprès des participants aux Invictus Games. Ainsi, le Bleuet a participé au financement de fauteuils adaptés pour l'équipe de rugby représentant la France dans cette compétition, à hauteur de près de 50 000 €.



Dépenses du Bleuet de France : 1 004 299 €



Le Bleu de France appuie l'association La voile pour se reconstruire, qui propose à des blessés, veuves et orphelins de guerre de naviguer à la voile lors de sessions organisées en Atlantique et en Méditerranée. Après avoir participé au financement du voilier en 2021, l'ONaCVG a consacré 5000 € au maintien du bateau.

Soutien en faveur des jeunes pupilles de la Nation

Près de 189 000 € ont été versés aux plus jeunes pupilles de la Nation soutenus par l'Office. Cette aide est utilisée dans le cadre de leurs études, et de la participation à leurs étrennes.

III. Mémoire

Les dépenses du département mémoire et citoyenneté issues des fonds du Bleu de France se sont élevées à 252 128 €.

Actions mémorielles dans les territoires

Le Bleu de France permet de financer chaque année des actions de transmission mémorielle. En 2022, 170 000 € ont été consacrés à de nombreux projets :

- Des rencontres intergénérationnelles entre des jeunes et des témoins des conflits contemporains/ressortissants de l'ONaCVG résidant dans des Ehpad labellisés Bleu de France : ateliers, chorales, spectacles, etc ;
- Le déploiement des deux concours de l'ONaCVG. Cette année, plus de 59 départements ont recensé une ou plusieurs classes participantes aux « Petits artistes de la mémoire ». Les participants au concours « Bulles de mémoire » étaient répartis sur les 13 régions (en comptant les territoires ultramarins et le Maroc).

Des lots ont pu être remis aux lauréats départementaux ou académiques. Les remises de prix ont souvent été effectuées dans des cadres prestigieux, parfois accompagnées d'une journée de visite et de découverte de lieux de mémoire ;

- Des actions de transmission sport-mémoire, notamment dans le cadre de la convention avec les partenaires du ministère des Armées que sont la DSNJ, la FCD et le CNSD dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » visant à intéresser les jeunes au travail de mémoire par le biais du vecteur sportif : courses d'orientation mémorielles, rallyes sportifs et citoyens, jeux sérieux autour de grands sportifs impliqués dans les conflits contemporains, etc. ;

- Déploiement du programme sur les mémoires des opérations extérieures : mise à disposition d'une exposition nationale conçue par l'ONaCVG en 2021, conception d'outils pédagogiques (jeu de piste, jeu sérieux accompagnant l'exposition), organisation de séances de témoignages auprès des jeunes avec des témoins représentant la variété des expériences d'OPEX.

Soutien aux porte-drapeaux

Cette année, l'Office a soutenu les associations en consacrant 11 200 € à l'achat et à la restauration de drapeaux associatifs.

L'organisation de l'opération « Jeunes porte-drapeaux » du 14 juillet a bénéficié de 14 000 €. Cette opération permet à de jeunes porte-drapeaux d'assister au traditionnel défilé militaire sur les Champs Élysées, de réaliser la visite d'un lieu de mémoire, puis de raviver la flamme du soldat inconnu sous l'arc de Triomphe.

Afin de récompenser les années de service en tant que porte-drapeaux, l'Office a financé à hauteur de 4 800 € la production d'insignes de reconnaissance pour les 40 et 50 ans de service.

Les concours nationaux de l'Office

Près de 30 000 € ont été consacrés aux concours « Bulles de mémoire » et « Les Petits artistes de la mémoire » :

- Promotion et diffusion auprès des équipes éducatives et des participants ;
- Présence des équipes de l'Office dans les plus grands salons du monde de la BD :



Quai des Bulles (Saint-Malo), BD Boum (Blois), Passeurs de livres (Alès), On a marché sur la bulle (Amiens) ;

- Remises des prix nationaux et séjours pédagogiques des lauréats. En ce qui concerne « Bulles de mémoire » et dans le cadre du partenariat étroit depuis plusieurs années avec nos homologues européens du *Volksbund* allemand et du *War Heritage Institute* belge, le séjour pédagogique s'est cette année déroulé sur plusieurs jours entre Paris et Niederbronn-les-bains et a réuni des jeunes lauréats des trois nationalités.

Festival de cinéma « War on screen »

Pour ce festival de cinéma sur les conflits contemporains, l'Office a participé à hauteur de 6 000 €. Cette somme a notamment permis le déplacement de plusieurs établissements scolaires de la région Grand-Est et Hauts-de-France et la conception de plusieurs ateliers pédagogiques autour de projections de films qui entraînent dans le cadre des programmes scolaires et des outils développés par l'Office pour aborder les conflits évoqués dans les films.

Création de parcours numériques avec Baludik

Le Bleu de France a financé à hauteur de 5 000 € la création de parcours mémoriels numériques via l'application Baludik. Ce dispositif rend accessible au plus grand nombre des parcours de visites numériques créés par l'ONaCVG au sein de quartiers urbains ou ruraux, mais aussi de lieux de mémoire (notamment les nécropoles). Ces parcours peuvent être co-construits avec une association, un établissement scolaire et seront mis en ligne par l'Office sur l'application Baludik et accessible depuis un téléphone, même hors-ligne.

Par ailleurs, l'ONaCVG a conclu une convention avec la compagnie de théâtre « Sans lézard » et lui a alloué 10 000 € dans le cadre du déploiement de la pièce *Le cabaret du poilu* sur tout le territoire. La compagnie peut ainsi être mobilisée par les services de proximité de l'Office pour une représentation et/ou un atelier pédagogique.

Enfin, le Bleu de France a financé à hauteur de 4 000 € Daniel Arnaud pour

la rédaction d'un ouvrage sur la mise en œuvre du droit à la reconnaissance et à la réparation par l'ONaCVG.

IV. Actions de promotion

En 2022, le budget dédié à la promotion et à l'organisation des collectes sur la voie publique du Bleu de France s'est élevé à 161 398 €. Parmi ces dépenses, plus de 117 000 € ont financé les frais de collecte, notamment l'achat du matériel pour les mener à bien, mais aussi la souscription à une assurance couvrant les collecteurs.

Plus de 38 000 € ont été dépensés dans le cadre de campagnes publicitaires : impressions d'affiches, insertions publicitaires, films promotionnels sur les actions du Bleu de France ou sur la création de produits vendus au profit de l'œuvre.

Plus de 5 800 € ont été consacrés à l'achat de produits dérivés dans le cadre de la présence à certains événements ou de revente sur des lieux de collectes.

La parole aux ressortissants

Cette année encore, des clips promotionnels du Bleu de France ont donné la parole à des ressortissants de l'Office qui ont un jour bénéficié de l'aide du Bleu.

À l'occasion de la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le 11 mars, Bruno Razafitrimo, entouré de ses deux fils Andrew et Amaury, revenait sur la disparition de son épouse Mino lors de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice.

Pour la campagne de novembre, la vidéo suit Christophe, militaire victime de stress post-traumatique. Il témoigne sur sa



blessure psychique, sur son parcours de reconstruction, et porte un message d'espoir.

Le Bleuet toujours à l'honneur sur les terrains de football

Depuis plusieurs années, le football français participe à la campagne du Bleuet de France au mois de novembre.

Du 10 au 12 novembre 2022, l'ensemble de l'écosystème du football français a porté le Bleuet sur les terrains de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT.

Avec la forte impulsion de la Ligue de football professionnel, des coups d'envoi fictifs ont été organisés où des ressortissants de l'Office ont été invités. L'ancien champion du monde de football, Frank Leboeuf, ambassadeur de l'opération a participé à un spot de sensibilisation qui a été diffusé dans les stades.

La secrétaire d'État Patricia Mirallès s'est particulièrement investie en donnant le coup d'envoi au stade de la Mosson à Montpellier. À l'issue de ce week-end, les clubs ont offert des maillots floqués du Bleuet de France pour une vente aux enchères qui a permis de récolter la somme de 55 000 €.

Un soutien exceptionnel

2022 a vu une très forte mobilisation de la part de la communauté Défense, des



partenaires du Bleuet de France, et des initiatives particulières.

Ainsi, l'artiste-peintre Augustin Frison-Roche qui avait perdu son frère, le capitaine Clément Frison-Roche, lors d'une action de combat au Mali, a décidé de vendre une de ses œuvres au profit du Bleuet de France (un montant de 7 200 €). Une vidéo relate cette histoire.

La mobilisation des partenaires a été aussi exceptionnelle. La promotion 2022 de l'École de guerre a notamment inauguré un point de vente éphémère le 8 novembre à l'Assemblée nationale, où ils ont reçu la visite de sa présidente, M^{me} Yaël Braun-Pivet. À la même période, ils étaient également présents au salon des Maires.

De leurs côtés, les jeunes de l'IHEDN ont été présents sur tout le territoire pour réaliser des collectes sur la voie publique. Ces actions leur ont permis de récolter au profit de l'œuvre plus de 9 000 €.

Le Bleuet de France a été mis à l'honneur lors de ventes de produits dérivés réalisées tout au long des campagnes 2022. Parmi les plus importantes, la Direction générale de la gendarmerie nationale a accueilli en novembre un point de vente. Des opérations de même type ont eu lieu au ministère des Armées à Balard au début de l'été. Enfin, le 14 juillet, la boutique officielle du Bleuet de France a tenu un stand éphémère lors de l'opération de relation publique aux Invalides.

V. Fonds de dotation

Le 5 juillet 2022, l'Œuvre nationale du Bleuet de France est devenue un fonds de dotation redistributeur. La majeure partie de ses recettes est transmise à l'ONaCVG, dans l'objectif d'aider les ressortissants dans le besoin, et de contribuer à des projets de transmission mémorielle.

Ce changement de statut confère ainsi à la structure une autonomie. Le fonds de dotation est régi par un conseil d'administration et dirigé par un directeur exécutif. Son activité a été lancée le 1^{er} janvier 2023.

Patricia Mirallès

Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
Présidente du conseil d'administration de l'ONaCVG



« Fille, petite-fille et arrière-petite fille de combattants, engagée comme élue locale, nationale ou en tant que ministre, mon parcours est intimement lié à la communauté des combattants.

J'ai vécu toute ma jeunesse près de l'école d'infanterie à Montpellier, où la vie de quartier était rythmée par la présence des militaires et de leurs familles. Élue locale depuis près de 10 ans, j'ai toujours été en liens étroits avec les anciens combattants et les associations de mon territoire. Comme députée membre de la Commission de la Défense puis secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire, je n'ai cessé de m'engager à leur service.

Le Bleuet de France, en ce qu'il unit et soutient le monde combattant, est une ligne de vie, une évidence, une corde de rappel permanente de ce qui a fait mes origines et mon parcours.

Le symbole de cette fleur bleue sauvage qui pousse dans la boue des tranchées de 14-18, devenue symbole de solidarité au profit des gueules cassées, fait partie de mon identité. Il doit désormais faire partie de notre identité nationale. Cette fleur et sa représentation est l'incarnation de la solidarité, du lien qui se doit d'être indéfectible entre la Nation et ceux qui se sont battus pour elle, pour ceux qui sont tombés, ont laissé une partie de leur corps et de leur esprit, pour ceux qui restent. Je ne veux pas oublier, qu'elle est aussi le symbole de l'aide apportée aux familles, aux veufs et veuves, aux pupilles et aux victimes de terrorisme.

Depuis sa création par deux infirmières de l'Institution nationale des Invalides à la fin de la Première Guerre mondiale, le Bleuet de France a permis de soutenir de nombreux

blessés et a mobilisé les associations du monde combattant autour de lui. Mais je constate qu'il n'est pas assez connu dans notre pays et n'occupe pas toute la place qu'il devrait. C'est pourquoi je veux le doter d'une nouvelle dimension, nous devons avoir plus d'ambitions pour le Bleuet de France.

À l'heure du retour de la guerre à haute intensité sur notre continent, à l'heure où notre jeunesse s'interroge sur le sens de l'engagement de nos forces armées loin de nos frontières et interroge les conflits du xx^e siècle, le Bleuet de France doit occuper une place prépondérante au sein de la Nation. Je veux que chaque Français soit fier de porter le Bleuet au revers de sa veste lors des commémorations nationales, comme les militaires portent leurs médailles.

C'est cette mission que je me suis fixée lorsque j'ai pris mes fonctions gouvernementales en juillet 2022. Le Bleuet doit être davantage connu, notre mobilisation doit permettre de récolter plus de fonds en soutien aux bénéficiaires. Je veux lever les freins qui entravaient jusqu'à présent les collectes et cantonnaient le Bleuet à un cercle d'initiés au monde militaire et combattant. Je veux que chaque euro qui est collecté soit directement versé au profit des actions sociales du Bleuet de France.

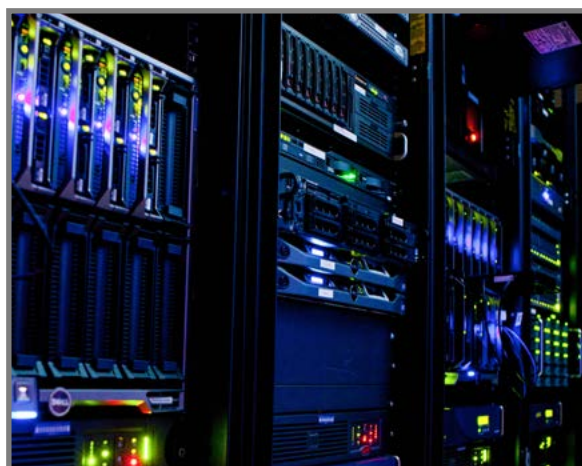
Dès cette première année 2022, nous avons perçus les premiers résultats positifs dans cette ambition nouvelle : alors que la collecte de 2021 s'élevait à 1,2 million d'euros, ce sont 2 millions d'euros qui ont été récoltés en 2022. Je m'en réjouis mais ne m'en satisfais pas. Ce bon résultat ne demande qu'à être confirmé en 2023 et être largement dépassé.

Ainsi, je souhaite que ce mouvement s'amplifie en cette année 2023 et de nouvelles perspectives sont déjà ouvertes. Tout d'abord, pour mieux financer l'œuvre sociale, un fonds de dotation a été créé le 1^{er} janvier 2023. Il doit permettre de lever les freins juridiques à la collecte et d'attirer les grandes entreprises et les grands mécènes afin qu'ils contribuent à ce projet. Le président de ce fonds de dotation, monsieur Patrick Remm, mène une action résolue en ce sens que je tiens à saluer avec vigueur, il nous montre l'exemple.

J'ai également nommé un nouvel ambassadeur du Bleuet de France, en la personne de Frank Leboeuf. Par son parcours sportif, culturel et par son soutien sans faille au Bleuet et à nos militaires blessés, il va participer pleinement à cette visibilité accrue, notamment dans les événements sportifs de grande ampleur et au-delà. Je le remercie chaleureusement.

Le 5 juillet 2023, c'est le Tour de France qui a mis à l'honneur le bleuet lors de l'arrivée de la 5^e étape à Laruns, marquant une nouvelle étape dans le changement de dimension du Bleuet de France. Je formule le vœu qu'il poursuive son ascension vers les sommets.

Les perspectives sont là, ma volonté est sans faille et la dynamique ne doit pas faiblir. Je sais pouvoir compter sur l'Office qui saura être à mes côtés dans cette aventure.



La modernisation en cours

L'Office accélère sa transformation numérique, tout en poursuivant sa stratégie immobilière, l'optimisation de sa politique patrimoniale et l'amélioration des techniques d'archivage.

Le schéma directeur informatique

L'année 2022 a été celle de la poursuite du renouvellement des serveurs d'administration et de messagerie de l'ONaCVG, de l'accélération de la dotation en équipements mobiles des personnels et en solutions de travail adaptées à la situation (développement du télétravail, nouvelles habitudes de travail à distance...) et de la poursuite de la dématérialisation de toutes les demandes des ressortissants de l'ONaCVG. La cyberattaque d'ampleur qu'a connu l'Office en décembre 2022 a conduit à augmenter encore le niveau de sécurisation à l'ONaCVG et a accéléré le renouvellement des équipements informatiques.

Le recours à la plateforme téléphonique nationale a augmenté considérablement, passant en 2021 à une moyenne de 18 appels par jour (le service a été ouvert en juin 2021) à 70 appels par jour en 2022. Son champ s'est étendu pour répondre en plus des questions relatives aux cartes, titres et mentions aux questions relatives à la mise en œuvre de la loi du 23 février 2022.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

La stratégie immobilière de l'ONaCVG est formalisée dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Il a été voté par le conseil d'administration du 23 novembre 2021, après avoir eu l'approbation des interlocuteurs dédiés, en premier lieu la Direction de l'Immobilier de l'État.

Une politique patrimoniale efficiente

La politique patrimoniale de l'ONaCVG s'articule autour de trois axes :

- la poursuite des efforts pour se rapprocher de la norme de performance immobilière de 12 m² par poste de travail. En 2022, 12 relogements et opérations de densification ont été menés à bien ;
- la maîtrise des coûts immobiliers. La vente de biens propres s'est également poursuivie (une vente de terrain pour un montant de 490 000 €) ;
- l'amélioration de l'accessibilité a continué. En 2022, dans un contexte de vieillissement des ressortissants et des personnels, 90 % des services de proximité peuvent être considérés comme accessibles si on y inclut les services utilisant une pièce mutualisée ou prêtée par un autre service administratif.

Une politique archivistique active

Après la création en 2021 d'une charte de l'archivage, de fiches thématiques et d'un réseau des correspondants archives dans les services de proximité, une newsletter des archives a été produite en 2022. De nombreux chantiers ont eu lieu localement afin que l'action d'archiver devienne régulière, intégrée au travail quotidien, et que l'appel aux vacations d'archiviste soit réservé aux besoins particuliers.

Les premiers jalons d'une politique d'archivage électronique ont été posés, sous forme d'une fiche pédagogique et d'un audit des pratiques qui serviront de socle aux actions conduites à partir de 2023.

Marine Meucci

Doctorante en anthropologie biologique
Service départemental de la Moselle

« Après avoir validé deux licences, d'archéologie (université d'Aix-Marseille), et d'anthropologie sociale (Kent University), j'intègre un master de bio-archéologie/anthropologie médico-légale, à l'université d'Aix-Marseille pour me spécialiser en anthropologie biologique. Je réalise ensuite un deuxième master d'anthropologie évolutive, toujours à Aix-Marseille, afin d'acquérir des compétences en génétique. J'ai eu la chance de travailler sur les problématiques de recherche de mesdames Costedoat et Verna sur des restes mortels de soldats de la Première Guerre mondiale. Les enjeux mémoriels, encore actuels, rattachés à ces corps de soldats m'ont passionnée. La volonté de travailler sur ces contextes ne pouvait se concrétiser qu'en contactant la structure légalement en charge de ces corps. Un objectif commun entre l'ONaCVG et mes recherches s'est alors dessiné : amener une gestion respectueuse des corps de soldats des Première et Seconde Guerres mondiales couplée à une étude archéo-anthropologique au service de l'histoire individuelle (et collective) et à la recherche d'identité des soldats disparus.

Ma principale mission est la gestion des découvertes de soldats des deux guerres mondiales. D'un point de vue pratique, mon rôle est d'aller sur le terrain à chaque découverte de restes de soldats et d'en faire la fouille (exhumation) en respectant les procédures légales et modes opératoires archéo-anthropologiques spécifiques à ces contextes. Par la suite, une étude anthropologique et archivistique est menée. J'ai mis en place un « rapport type » à chaque fouille avec toutes les informations de terrain, d'archives, de données biologiques récoltées. Pour la théorie, je forme les agents de l'ONaCVG aux « bonnes pratiques » pour clarifier les procédures juridiques et initier aux gestes de terrain. Cette formation aide à repositionner l'ONaCVG et les autres tutelles dans le modus operandi de ces exhumations. Enfin, la vulgarisation scientifique, la médiation culturelle, et la publication de mes recherches et actions au sein de



L'Office participe à sa visibilité auprès du grand public et des professionnels confrontés aux découvertes de restes militaires.

Le bilan 2022 est très positif, soulignant l'importance de mes missions et de mon poste : depuis mai, je me suis déplacée sur 13 sites de découverte et j'ai réalisé l'exhumation de 26 soldats. Les soldats découverts avant mai 2022 (sans identité, mélangés ou trop nombreux) m'ont également été confiés. Ainsi, 62 soldats (français et allemands) ont nécessité une fouille archéo-anthropologique et/ou une analyse de laboratoire. Ces déplacements et analyses ont permis de renforcer la collaboration de l'ONaCVG avec les tutelles internationales (Commonwealth war graves commission et Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge). 80 % des rapports d'étude ont été rédigés et mis à disposition de l'Office, permettant l'organisation des cérémonies de réinhumation. Deux conférences grand public (Hartmannswillerkopf, Mémorial Notre-Dame-de-Lorette) et la publication d'un article scientifique à valorisation internationale viennent compléter le bilan 2022. Un des projets majeurs de 2023 va être la diffusion de la procédure à suivre lors de la découverte fortuite de restes mortels de soldats (Première et Seconde guerres) aux acteurs impliqués (préfectures, mairies, gendarmerie, police, acteurs archéologiques). Ils seront ainsi sensibilisés sur le rôle premier et exclusif de l'Office, et en particulier de leur anthropologue dans ces contextes particuliers.



Les avancées de l'année 2022

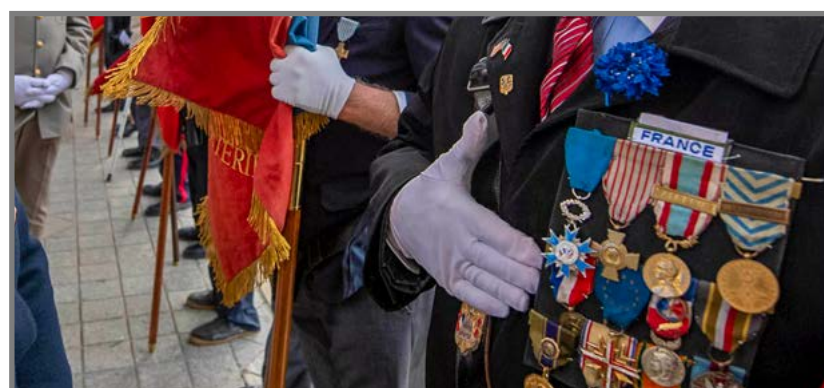
L'année 2022 est la deuxième année complète de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2025, voté le 2 juillet 2020 par le conseil d'administration de l'ONaCVG.

Ce COP, qui permet à l'ONaCVG d'avoir les moyens de ses ambitions et d'apporter une visibilité suffisante au personnel, aux partenaires et aux associations, se caractérise par la volonté de placer tous les ressortissants au cœur des préoccupations de l'établissement et d'ancrer territorialement les actions mémorielles. Il vise aussi à renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée. Il a renouvelé en profondeur l'Œuvre nationale du Bleuet de France pour en augmenter la notoriété et moderniser son fonctionnement. Enfin, il poursuit la modernisation de l'Office.

Axe 1 : Assurer le meilleur service aux ressortissants

Il s'agit de l'axe essentiel consistant à mettre le ressortissant au cœur de l'action de l'Office.

Cela passe notamment par une meilleure connaissance des ressortissants. En 2021, l'outil de gestion relation Client (dit



OCRM) a été mis en production d'abord pour l'instruction, la gestion et le paiement des secours délivrés dans le cadre du fonds de solidarité pour les enfants de harkis. Depuis début 2022, toutes les aides de solidarité instruites en commissions départementales y sont également intégrées, de l'instruction au paiement. Les démarches relatives à une demande de retraite du combattant sont désormais accessibles en lignes.

Ces nouvelles possibilités numériques sont couplées à une présence de proximité, les services départementaux de l'ONaCVG étant désormais dans leur très grande majorité partenaires des espaces Atlas et des maisons France services, permettant ainsi de toucher encore davantage les publics potentiellement bénéficiaires.

Les démarches pour obtenir une carte ou un titre ont été mises en ligne ; ce sont désormais la moitié des demandes qui se font de manière dématérialisée ; alliée au maintien des services de proximité au plus proche des ressortissants, l'offre de services est ainsi complète.

Par ailleurs, l'instruction des demandes est désormais totalement centralisée à Caen, ce qui a permis une accélération des délais de délivrance des cartes et titres.

Des efforts ont été fournis pour accélérer l'instruction des demandes d'aides

des enfants de harkis avec la tenue de 16 commissions en 2022 qui ont instruit 2495 dossiers représentant un montant global de plus de 11 M€.

L'Office s'est également mobilisé pour mettre en œuvre la loi du 23 février 2022 en instruisant les 4802 dossiers présentés à la Commission nationale indépendante harkis pour un montant d'indemnisation de près de 40 M€.

Enfin, l'Office s'est vu confier l'instruction de la nouvelle mention « Mort pour le service de la République » dont la première commission interministérielle s'est tenue en septembre 2022.

Axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

Le COP décline localement la directive ministérielle mémorielle triennale pour prendre en compte les sensibilités locales à tel ou tel conflit contemporain.

Les services départementaux représentent le niveau adéquat pour mener à bien les actions mémorielles et de citoyenneté ; à ce titre, ce sont plus de 1200 actions qui ont pu être menées au plus près des territoires pendant l'année 2022, notamment en lien avec la commémoration du 60^e anniversaire des accords d'Évian.

Concernant l'instruction des demandes de subventions d'intérêt local présentées par des porteurs de projets mémoriels, 3 commissions nationales se sont réunies en 2022 pour un montant de subventions de 114 305 euros.

Le COP met également en avant le rôle essentiel des hauts lieux de la mémoire nationale et des secteurs d'entretien des sépultures de guerre, notamment en matière de transmission à la jeunesse, et prévoit qu'un effort budgétaire très important soit réalisé pour poursuivre l'entretien et la rénovation de ce patrimoine de pierre.

À ce titre, l'année 2022 a été encore exceptionnelle avec un montant total consacré à l'entretien et à la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale de plus de 8 millions d'euros dont notamment la rénovation du mémorial des morts pour la France, des disparus et des victimes civiles de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

Cet axe concentre les efforts sur l'aide apportée aux nouveaux combattants qui représentent actuellement entre 12 000 et 13 000 cartes du combattant par an.

Il est essentiel de les informer de leurs droits et de leur faciliter l'accès aux démarches. Il s'agit également d'assurer un accompagnement dans la durée, notamment des blessés et des familles endeuillées par un partenariat renforcé avec les armées.

Renouvelées en 2021, les quatre conventions de partenariat et protocole d'accord avec les armées et la gendarmerie ont permis l'information des militaires éligibles à la carte du combattant et au TRN sur l'attribution des cartes, titres et mentions, le développement du suivi des blessés et des familles endeuillées, l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Il s'agit enfin d'intégrer dans cet axe l'aspect mémoriel lié aux OPEX, les trois





missions de l'Office, reconnaissance-réparation, solidarité et mémoire étant indissociables. Le programme national sur les mémoires des OPEX, lancé en 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. L'exposition pédagogique a été déployée dans l'ensemble des services départementaux et a fait l'objet de présentations dans des établissements et dans des régiments. Ce dispositif, composé également d'une séquence pédagogique et d'un « jeu sérieux » pouvant se décliner en jeu de piste, permet d'appréhender les origines, le cadre juridique et politique d'organisation des OPEX ainsi que l'expérience quotidienne vécue par les hommes et les femmes projetés sur les théâtres d'opérations extérieures. Une campagne d'enregistrement de témoignages été lancée au cours de l'année 2022, permettant de débiter la constitution d'équipes de témoins et d'organiser des séances de témoignages devant des groupes de jeunes. Le programme sera complété par de nouvelles séquences pédagogiques pour différents niveaux ainsi que par des formations pour les enseignants.

Axe 4 : Porter une nouvelle ambition pour le Bleu de France

L'important travail préparatoire mené en 2021 avec les associations pour proposer des évolutions du statut du Bleu, permettant à terme de disposer d'un fonds de dotation juridiquement solide, avec un rôle clarifié des différents acteurs, a débouché sur la création le 2 juillet 2020 d'un fonds de dotation dont le 1^{er} conseil d'administration s'est réuni le 16 décembre 2022.

Ce fonds redistributeur doit continuer à financer majoritairement les projets habituellement portés par l'ONaCVG.

Axe 5 : Poursuivre la modernisation de l'Office

Il est nécessaire de respecter la trajectoire en effectifs fixée par le COP tout en pré-

servant le service rendu aux ressortissants. L'année 2022 a permis le reclassement de 9 agents, grâce aux outils d'accompagnement au départ des agents, tant humains (accompagnement individualisé à la recherche d'emploi par un conseiller mobilité carrière) que financiers (0,36 K€ consacrés).

L'établissement a également bien avancé en matière d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur avec désormais la possibilité de déposer sur Internet les demandes de cartes, titres et mentions comme les demandes d'aide de solidarité.

Comme prévu dans l'annexe I du COP, en 2021, l'établissement a pu bénéficier de ressources suffisantes grâce à une subvention pour charges de service public fixée à un juste niveau. Celle-ci a rendu possible la couverture des besoins informatiques permettant d'accélérer la transformation numérique de l'ONaCVG, la poursuite d'une politique patrimoniale active comportant notamment la cession des biens immobiliers ne répondant plus aux normes et/ou n'ayant plus d'intérêt fonctionnel pour l'établissement, le maintien d'un niveau de trésorerie suffisant pour couvrir au moins un mois de fonctionnement de l'établissement.

Les moyens alloués à l'établissement par la loi de finances pour 2022 lui ont également permis d'accomplir ses missions grâce à un niveau stabilisé des dépenses d'action sociale, complétées utilement par les recettes issues du Bleu, un budget conséquent pour financer le fonds de solidarité aux enfants de harkis, un budget mémoire (au sens large) dont le poids est partagé entre subvention (pour moitié) et ressources propres (pour l'autre moitié, provenant principalement des crédits Bleu) et une subvention très importante pour réaliser des travaux de rénovation dans les nécropoles nationales et les hauts lieux de la mémoire nationale.

Le paritarisme au service du monde combattant

Créé en 1916, l'ONaCVG apporte depuis plus d'un siècle son soutien moral et matériel à plus de deux millions de bénéficiaires et veille à préserver le lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant et, plus récemment, les victimes d'actes de terrorisme. Ce lien se concrétise notamment par un mode de gouvernance singulier.

En effet, établissement public administratif, sous tutelle du ministère des Armées, l'Office est géré conjointement par l'État et les grandes associations du monde combattant et des victimes d'actes de terrorisme. Cette cogestion permet aux ressortissants de l'ONaCVG de participer aux grandes décisions concernant leur avenir à travers différentes structures paritaires : le conseil d'administration, les conseils départementaux et l'ensemble des commissions spécialisées. Cette gouvernance repose aussi sur le dialogue entretenu avec les autorités de tutelle dans le cadre du pilotage stratégique exercé par celle-ci, notamment par le suivi de la mise en œuvre des orientations fixées dans un contrat d'objectifs et de performance.

Le conseil d'administration

Composé de 31 membres depuis le renouvellement de janvier 2020, il est nommé pour 4 ans et est présidé par la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Il est chargé de définir la politique générale de l'Office et se prononce, notamment, sur le budget, le compte financier et les projets de contrats pluriannuels avec l'État. Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits, le conseil est ouvert aux fondations et associations nationales œuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté réunies au sein du 3^e collège. Il comprend également deux représentants du personnel, avec voix délibérative, et cinq membres experts, nom-

més par le ministre et siégeant avec voix consultative.

Les conseils départementaux

Présidé par le préfet ou son représentant, chaque conseil départemental est constitué de 31 à 39 membres répartis en trois collèges sur le modèle du conseil d'administration de l'ONaCVG. Au sein de chaque conseil, deux commissions sont constituées pour se prononcer sur les demandes d'aides relevant de la solidarité, les projets relatifs à la politique de mémoire, ou les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau. L'ensemble des conseils départementaux a été renouvelé au cours de l'année 2019 pour une durée de 4 ans.

La commission nationale de la carte

La commission nationale de la carte du combattant est composée de 27 membres dont 21 représentent les anciens combattants titulaires de la carte du combattant et appartiennent à des associations nationales d'anciens combattants, et 6 représentent les armées à raison de 2 représentants par armée. La commission nationale se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte. Elle est chargée d'examiner les demandes d'attribution ou de retrait de la carte du combattant.

La Commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau

Présidée par la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, cette commission est constituée de 9 membres associatifs dont 6 désignés par le conseil d'administration de l'ONaCVG. Elle est chargée d'étudier les demandes d'attribution des diplômes, d'instruire les recours en cas de refus d'attribution ou de retrait d'un diplôme, d'étudier les demandes de subvention à l'achat ou à la restauration des drapeaux associatifs, et de se prononcer sur les questions relatives à la mission de porte-drapeaux et aux règles vestimentaires et éthiques afférentes.



La gouvernance

Conseil d'administration de l'ONaCVG

PRÉSIDENCE

Présidente

M^{me} Patricia Mirallès
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

1^{er} vice-président

M. Dominique Lépine

2^e vice-président

M. Serge Drouot

1^{ER} COLLÈGE

EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Sénat

M^{me} Pascale Gruny
Sénatrice de l'Aisne

Ministère des Armées

M. le général de corps d'armée Christophe de Saint-Chamas

Gouverneur des Invalides, représentant du Chef d'État-Major des Armées

M. Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'Administration

M. le contrôleur général des armées

Sylvain Mattiucci

Directeur de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA)

Assemblée nationale

M. Jean-Philippe Ardouin

Député de la Charente-Maritime

Ministère de l'Intérieur

M^{me} Cécile Geneste

Directrice de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Action et des Comptes publics

M. Sébastien Doumeix

Adjoint au sous-directeur de la 5^e sous-direction de la direction du Budget,

Ministère de l'Éducation nationale

M. Édouard Geffray

Directeur général de l'enseignement scolaire

2^E COLLÈGE

M. Laurent Attar-Bayrou

Président national, Fédération nationale des anciens des missions extérieures OPEX (Fname)

M. Hocine Bouares

Président national, Fédération des rapatriés anciens combattants en Allemagne et en Alsace (Francaa)

M. Raymond Casal

Président national, Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG)

M. Guy Darmanin

Président national, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie (Fnaca)

M. le général (2s) Paul Dodane

Secrétaire général, Association nationale des participants aux opérations extérieures (Anopex)

M. Serge Drouot

Secrétaire national, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca)

M. Jean-Marie Étienne

Membre de la Commission des droits, Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC)

M^{me} Jaqueline Thabeault-Alcandre

Association républicaine des anciens combattants (ARAC)

M^{me} Anne-Marie Gabriel-Heitzler

Présidente de la commission Aevog et VAC, membre du CA national, Union nationale des anciens combattants (UNC)

M. l'amiral (2s) Henri Lacaille

Président national, Fédération nationale « André Maginot », des anciens combattants (FNAM)

M^{me} Christiane Lantenois

Membre de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunes de l'Union fédérale (UF)

M. Dominique Lépine

Président national, Union fédérale (UF)

M. le général (2s) Hervé Longuet

Président général, Union nationale des anciens combattants (UNC)

M. Pierre Bellet †

Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM), remplacé

M. le général (2s) André Soubirou

Ex-président national, Association nationale des participants aux OPEX (Anopex)

3^E COLLÈGE

M. le général (2s) Jean Susini

Délégué général du Souvenir français (SF) pour Paris

M. le général (2s) Patrice Caille

Président de l'Union nationale des parachutistes (UNP)

M. le général (2s) Bruno Dary

Président d'honneur du Comité de la Flamme

M^{me} Gabrielle Rochmann

Directrice générale adjointe, Fondation pour la mémoire de la Shoah

M. Jean-Yves Daniel

Vice-président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

M. Gilles Levy

Président, Fondation de la Résistance

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

M^{me} Zhora Akkaoui

Secrétaire générale, Section syndicale CGT de l'ONaCVG

M. Jean Pilleri

Secrétaire général, Section syndicale CFDT de l'ONaCVG

MEMBRES EXPERTS

M^{me} Pascale Lumineau

Membre de l'Association nationale des participants aux opérations extérieures (Anopex)

M. Jérôme Bertin

Directeur général, France Victimes

La gouvernance

Sylvia Lacombe

Veuve de guerre

Vice-présidente du conseil départemental pour les anciens combattants de l'ONaCVG des Vosges

« **C**'est au décès de mon mari, mort au combat en ex-Yougoslavie, que je décide d'adhérer à Solidarité Défense, en 1994. Après une vie active au sein de plusieurs services du ministère des Armées, je reviens dans les Vosges en 2014 où j'ai adhéré à l'Association des anciens du 18^e régiment de transmissions (régiment auquel appartenait mon mari) puis j'ai intégré le conseil d'administration en 2021. Je suis également présente depuis 2015 au sein de l'Association nationale de femmes de militaires des Vosges, adhérente puis successivement secrétaire et secrétaire adjointe. En 2022 j'adhère à l'Union nationale des combattants des Vosges ainsi qu'à la Koumia.

J'ai intégré l'ONaCVG en 2019 après avoir rencontré le directeur et les agents du service départemental. J'ai eu l'honneur d'être élue vice-présidente au conseil départemental. La même année je prends la vice-présidence des dames d'entraide aux médaillés militaires des Vosges. J'ai accepté de me présenter au conseil départemental afin d'être plus proche du monde combattant.

Les actions auxquelles je suis le plus attachée sont les commissions que nous avons tous les trimestres, car cela nous permet, dans la mesure du possible et des moyens à notre disposition, de venir en aide aux combattants, anciens combattants et leurs veuves les plus démunis. J'accorde également beaucoup d'importance à la confection et la remise des colis douceurs.

Cette expérience m'a permis de faire la connaissance de diverses personnes. Avec le recul et ces échanges, je réalise d'autant plus que le travail que nous accomplissons au conseil départemental de l'ONaCVG est important. Celui-ci m'apporte un certain soulagement quand je constate que mon action, aussi modeste soit-elle, contribue à pouvoir apporter un peu de réconfort et de chaleur. »



Séminaire des cadres
29 et 30 novembre
Rungis



Séminaire des cadres





**FFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**

Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle
75700 Paris Cedex 07

www.onac-vg.fr